

Sophie MINON*

«Entre deux statues colossales»: Kymè d'Éolide honore Mikythos de Magnésie

RÉSUMÉ: Au Magnète Mikythos fut offert par Kymè d'Éolide le double honneur de la statue et de l'épigramme, qui en dévoilait subtilement les raisons: l'origine de la décision, la justice rendue avec éclat, probablement dans l'autre cité, ainsi que l'excellence reconnue de sa maison, notamment sa lignée maternelle: avec elle, il partageait sans nul doute les prouesses à la course qui avaient valu à ses oncles d'être eux-mêmes honorés de statues de grande taille les représentant munis du bouclier de l'hoplite. Le groupe monumental qu'elles formaient, celles des oncles flanquant de part et d'autre celle de Mikythos, renforçait d'autant sa gloire.

MOTS CLÉS: Ethnicité; parentés légendaires; représentation honorifique; juge étranger; athlètes; course d'hoplite.

Base de marbre gris-bleu actuellement déposée vers l'angle Nord-Ouest de la cour du sanctuaire d'Artémis Leukophryènè, près de la grande base d'une championne à la course de l'époque des Antonins, Marcia Aurélia dite 'La Laconienne' (Λάκαινα) dont Mustafa Adak prépare l'édition.¹ Trouvée vers 2011 lors de la mise au jour près du Propylon du 'Monument thrace', qui incluait les statues du roi Kotys III et de son épouse, Antonia Tryphaina; plus à l'Ouest, près du Monument susdit, se trouve la base ronde qui honore le général républicain Licinius Lucullus. À côté de ces grands monuments, la petite base de Mikythos est de taille assez insignifiante.² Sa face antérieure, inscrite (fig. 1 et 2), est bordée en bas et en haut d'une moulure, qui courait également sur les arêtes inférieure et supérieure des petits côtés gauche et droit, mais non sur la face arrière: par conséquent, le bloc était destiné soit à être appuyé directement contre un mur, soit à être placé en contiguïté avec un bloc complémentaire, éventuellement de même forme, qui aurait complété la base vers l'arrière. Lit de pose avec deux trous de goujon carrés (fig. 3). La face supérieure du bloc (fig. 4) est brisée en oblique vers l'arrière et à droite, tout comme la partie supérieure du petit côté droit; il semble qu'elle était initialement recreusée en cuvette, sans doute pour accueillir la plinthe qui

* Prof. Dr. Sophie Minon (sophie.minon@ephe.sorbonne.fr), directrice d'études à l'École pratique des Hautes études, UMR 8210. Coordinatrice du site web LGPN-Ling (<https://lgpn-ling.huma-num.fr>) et de *Lexonyme: dictionnaire étymologique et sémantique des anthroponymes grecs antiques* (vol. 1: A-E, Genève 2023).

C'est un grand plaisir pour moi de remercier Mustafa Adak pour son hospitalité sans pareille, en août 2022, en Ionie et jusqu'à Magnésie du Méandre, pour la confiance qu'il m'a accordée en m'offrant de publier cette belle épigramme et pour les éléments apportés par sa relecture. Mes remerciements s'étendent à Görkem Gökdemir, directeur de la fouille du site antique de Magnésie, pour la générosité de son accueil. Ma gratitude va enfin à Denis Feissel, à Gérard Genevrois, à Patrice Hamon et à Denis Rousset, et autres relecteurs anonymes qui ont permis de faire progresser cette édition.

¹ Près du N° 14 'A structure made of spolia' du plan du guide d'O. Bingöl, *Magnesia on the Meander 1984–2020*, Ankara 2020, 44. Le fait que la fouille ait exhumé la base à proximité de celle de la championne à la course, de l'époque, certes, des Antonins, pourrait donner à penser que plusieurs statues de vainqueurs aux concours étaient réunies dans cette même partie du sanctuaire, et que celle de Mikythos a chance, par conséquent, d'avoir été retrouvée approximativement *in situ*.

² Je dois la description de la situation topographique du monument, la photo de fouille de la base mise au jour (fig. 5) et celle de sa localisation actuelle dans le *temenos* (fig. 6) à M. Adak, que j'en remercie vivement.

devait elle-même porter la statue de l'*honorandus*. Dans l'état actuel est visible une mortaise rectangulaire, parallèle en sa largeur (48,5 x 10) à la face antérieure: on ne peut dire si cette mortaise était liée à l'emploi initial du bloc, ou bien à un remploi ultérieur. Mesures de la base: P: 37,8; Lg. 67,7; Ht. 24,7. Hauteur des lettres: 0,8–0,9 cm; interligne: 0,5 cm.

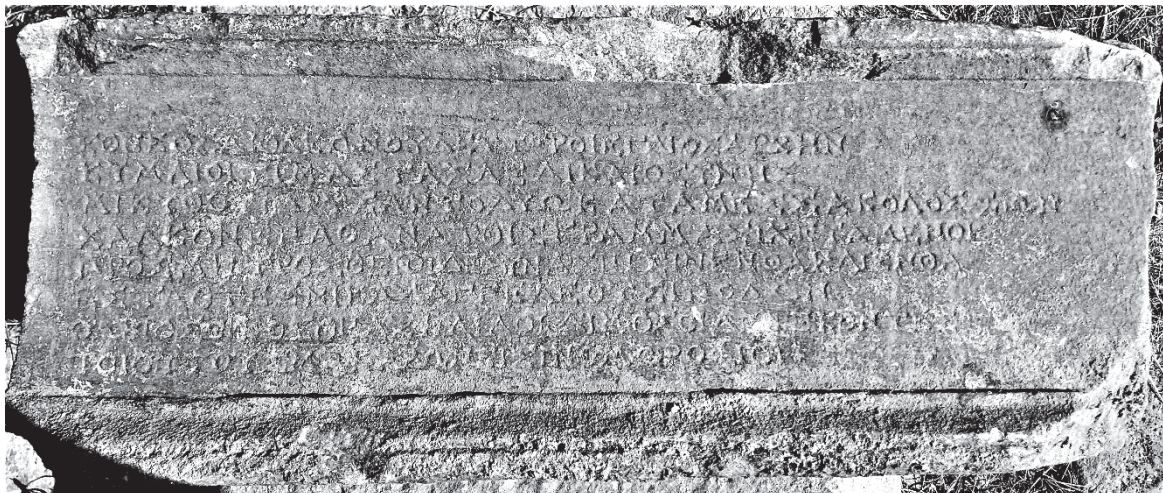


Fig. 1: Face inscrite (© M. Adak 2021)

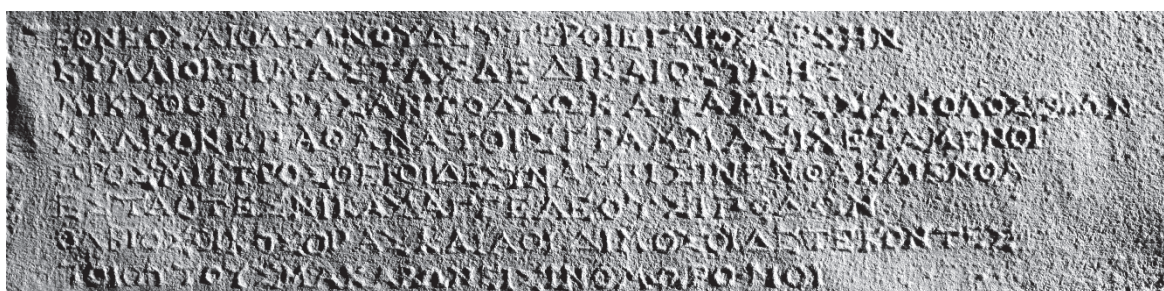


Fig. 2: L'inscription. Estampage et photographie (© D. Rousset 2022)

1. Paléographie

Par comparaison avec les quelques inscriptions illustrées à la fin des *Inschriften von Magnesia*, c'est *grosso modo* entre les inscriptions n° 4 et 18 que se placerait notre épigramme; par rapport, en outre, au *fac simile* de la dédicace à Hermès Tychôn, *I.Magnesia* 203, qui est datée du III^e siècle,³ notre inscription paraît un peu plus récente (*apices* plus développés). Or, les deux premières inscriptions peuvent être datées approximativement, la première, d'après le commentaire de n° 5, «schwerlich viel vor 250»; la seconde, autour de 206.⁴ Les formes des lettres des n° 4 et 18 sont assez similaires, mais se distinguent par les *apices*, bien plus visibles n° 18 (il est vrai que c'est une copie magnète d'une lettre du roi Antiochos) et par les formes d'*alpha*, à barre brisée, n° 18, mais incurvée, n° 4. Holleaux, cité par Guarducci, attribuait la première forme d'*alpha* à la seconde moitié du III^e siècle.⁵ À titre de parallèle, certes, plus éloigné, P. Hamon, qui a donné récemment, en appendice I à son corpus, des «Linéaments de la paléographie thasienne (IV^e–I^{er} s. av. J.-C.)», y atteste l'*alpha* à barre brisée pour la première fois *ca* 170.⁶ Dans notre

³ Sauf mention contraire, les dates s'entendent «avant notre ère».

⁴ *I.Magnesia*, p. 4 (n° 5) et 15 (n° 18). Voir aussi dans Santini 2020, l'étude paléographique des inscriptions *I.Magnesia* 65a+75 et 65b+ 76 (*fac simile* des lettres, aux *apices* développés, p. 307-307), que l'auteur propose de dater *ca* 203.

⁵ Guarducci, *Epigrafia greca* I, 380 et n. 1, avec renvoi à Holleaux 1938, 76 et n. 3.

⁶ *I.Thasos* III, 418 (son groupe XX).

inscription, les *apices* sont bien visibles et constants, mais l'*alpha* est encore à barre droite; le *phi* (L. 8), apparemment proche de celui que l'on dit «en arbalète»,⁷ est dans la veine de celui de n° 18,8. À Milet, par ailleurs, l'épigramme en l'honneur de Lichas, fils d'Hermophantos, datée *ca* 230,⁸ fournit un autre *comparandum*: outre le *phi* de forme proche (L. 2),⁹ M et Σ ont leurs hastes extérieures légèrement évasées, comme ici, et les autres lettres ont dans l'ensemble des formes similaires,¹⁰ avec *alpha*, à barre droite aussi; la différence majeure réside dans les *apices*, moins développés que dans notre inscription. La comparaison avec le corpus de Kymè n'est, quant à elle, pas décisive, mais celle menée à partir du récent corpus de Priène oriente vers 200.¹¹ C'est approximativement cette dernière datation, la charnière entre le III^e et le II^e siècle, que la convergence des différents éléments observés fait au total retenir. Or, la fondation des concours en l'honneur d'Artémis Leukophryènè est datée en référence à la 140^e olympiade (*I. Magnesia* 16, 14), précisément du stéphanéphorat de Zénodote (*I. Magnesia* 15, 1), soit l'année 221/220, tandis que leur promotion au statut de stéphanites, à la suite de l'épiphanie de la déesse, est datée de 208:¹² notre épigramme est par conséquent sans doute de peu postérieure à cet événement majeur.

2. Langue et poétique

Les quatre distiques élégiaques sont rédigés dans une *koinè* poétique dont le paradigme pourrait être la langue épique, mais qui est ici de coloration dialectale exclusivement ionienne, à la différence de l'autre, dont la deuxième coloration est éolienne, comme on sait. Il est ainsi remarquable que cette dédicace au Magnète Mikythos, émanant pourtant des Kyméens d'Éolide, et qui commence de plus par énoncer la fierté de leur appartenance ethnique aux Éoliens, n'ait rien laissé percer de leur dialecte d'origine. C'eût été, certes, artificiel puisque dans l'usage officiel, le dialecte avait déjà régressé devant la *koinè* ionienne-attique dès le début du III^e siècle avant notre ère,¹³ mais c'eût pu être une pseudo-dialectalisation littéraire, comme celle qu'a mise en évidence H. Engelmann pour la prose de deux décrets honorifiques pour Archippa de Kymè, datés des années 150.¹⁴ Il en ressort que, dans notre épigramme, la visée est moins épique qu'élégiaque, au sens aussi où les sujets traités réfèrent à l'actualité, certes, prestigieuse, puisque Mikythos jouit du grand privilège d'être honoré à l'initiative, non de ses concitoyens, mais des citoyens

⁷ Cf. Guarducci, *Epigrafia greca*², 83: 5 formes de *phi*, celui «en arbalète» venant en troisième.

⁸ Milet I (2), n° 12, estampage du début de l'inscription, p. 116; *Steinepigramme* I, 154–155.

⁹ En se fondant sur la photo, la forme de la lettre paraît ici plus proche du deuxième *phi* de Guarducci (une mince ellipse coupée en son centre par la haste verticale, dépassant de part et d'autre).

¹⁰ Seules les formes de *pi* se distinguent: dans l'inscription de Milet, sa haste verticale de droite est aussi longue que celle de gauche, et l'horizontale dépasse de part et d'autre (π 3, Guarducci, *loc. cit.*, note 6), alors que dans notre inscription, la verticale de droite ne redescend pas aussi bas et l'horizontale ne dépasse que d'un côté (π 2).

¹¹ Voir *I. Kyme*, n° 11 (III^e s.) et n° 30 (II^e s.), entre lesquelles notre inscription pourrait prendre place. Surtout *I. Priene B - M*, Teil 2: Tafeln. Les meilleurs parallèles sont fournis entre autres par n° 147, début II^e s. (A à barre horizontale, E, M, Σ de forme évasée et nets *apices*); n° 118, II^e s. (forme du M); et n° 132, 196–191 (A, E, M, Σ).

¹² D'après Rigsby 1996, 184, le succès de la voisine et rivale Milet, qui obtint à la même période que ses concours devinssent panhelléniques, peut expliquer que Magnésie ait, de son côté, œuvré en ce sens à cette date. Voir aussi Slater – Summa 2006, Thonemann 2007 et Sosin 2009, sur une possible première tentative, restée infructueuse, de faire reconnaître les *Leukophryèna* comme stéphanites, dès 221. Sur l'asylie «comme instrument de diplomatie interrétatique et moyen d'interaction politique» (Savalli-Lestrade 2020, 500), dont témoigne notamment l'affichage à Magnésie des près de 70 décrets de cités reconnaissant l'asylie de son sanctuaire, voir Knäpper 2018 et la notice que lui consacre I. Savalli-Lestrade dans *BE* 2020, n° 88.

¹³ Hodot 1990, 21 et 2016, 29–41.

¹⁴ Engelmann (*I. Kyme* n° 13), à propos des honneurs rendus à Archippa: «Die Dekrete I und III sind in äolischem Dialekt geschrieben. Man hat aber damals in Kyme nicht mehr äolisch gesprochen. Die Dialektfassung ist künstlich, man hat die Dekrete in den Dialekt rückübersetzt». Pour la question débattue de la datation de ces décrets et la récente proposition de faire remonter la datation des décrets dans les années 150, alors que depuis J. et L. Robert, c'étaient les années 120 qui étaient retenues, voir van Bremen 2008 et Hamon 2009.

de Kymè, même si la question des origines ethniques, évoquée au premier vers, met en scène une filiation divine, thématique qui relève davantage de l'épopée. Le dialecte de l'élégie est «un ionien riche en homérismes, et ce, quelle que soit l'origine géographique de l'auteur ou du public auquel on s'adresse»;¹⁵ précisons, cependant, que les adjectifs épithètes de forme composée, d'emploi si récurrent dans la langue homérique, y sont moins représentés. La forme du distique est donc poétique, et de tonalité recherchée, mais le registre de la langue qui y est employée est plus proche de la prose standard, que de la 'grande' poésie, même si nous verrons qu'il se rencontre dans notre épigramme plusieurs mots de registre élevé et de tonalité poétique. Le fait que la dédicace ait été conçue pour prendre place à Magnésie, dont la plus ancienne inscription attestée est assurément en ionien,¹⁶ pourrait expliquer le choix des distiques élégiaques de préférence aux hexamètres dactyliques en langue homérique dialectalement composite, même s'il est vrai que, comme me le rappelle l'un des experts anonymes, le distique élégiaque était la forme métrique épigrammatique la plus attendue. La forme de l'épigramme courte, si répandue dans la poésie épigraphique hellénistique est empreinte de l'alexandrinisme, représenté en particulier par le maître de cette forme que fut Callimaque, dont les *Aitia* portaient précisément sur le genre élégiaque et pour la défense des élégies courtes.¹⁷ On pourra signaler le parallèle contrasté qu'offre par rapport à celle-ci la dédicace postérieure (I^{er} siècle de notre ère) à Dionysos du médecin thasien Timokleidès, récemment éditée par M. Cariou, P. Hamon et F. Salviat: composée, avec plus d'originalité, dans la forme singulière des trimètres iambiques, au nombre inhabituellement élevé de onze, qui plus est, et dans une langue poétique raffinée, elle pourrait néanmoins être rapprochée de notre épigramme par son caractère notablement allusif aussi.¹⁸

3. Édition¹⁹

- ~ / - ~ ~ / - // - / - ~ ~ // - ~ ~ / - -
 Ἔθνεος Αἰολέων οὐ δεύτεροι ἐγ Διὸς ἀρχήν,
 - - / - - / - // - ~ ~ / - ~ ~ / -
 2 Κυμαῖοι τιμὰς τάσδε δικαιοσύνης
 - ~ ~ / - - / - ~ // ~ / - ~ ~ / - ~ ~ / - -
 Μικύθου ἰδρύσαντο δύω κατὰ μέσσα κολοσσῶν
 - ~ ~ / - ~ ~ / - // - ~ ~ / - ~ ~ / -
 4 χαλκὸν ἐπ' ἀθανάτοις γράμμασι χεράμενοι.
 - - / - - / - ~ // ~ / - ~ ~ / - ~ ~ / - ~ ~ / -
 Πρὸς μητρὸς θεῖοι δὲ σὸν ἀσπίσιν ἔνθα καὶ ἔνθα

¹⁵ Voir e.g. Saïd et al. 1997, 77.

¹⁶ *I. Magnesia* 1 (proxénie, IV^e s.), l. 4: [νοῦμ?]ηνήης.

¹⁷ Voir Saïd et al. 1997, 310. Comme l'écrivait Gentili (1968, 40): «Un'iscrizione in distici poteva così indifferentemente essere denominata 'epigramma' o ἐλεγίον».

¹⁸ Cariou – Hamon – Salviat 2024, 86; on se reportera avec fruit à cet article, notamment aussi à 'L'affichage formel d'une ambition poétique' (100–103), où est fournie la proportion d'inscriptions poétiques, sur la totalité non seulement du corpus thasien (moins de 4%) mais plus largement des inscriptions du monde grec (moins de 10%), en majorité des épitaphes.

¹⁹ Le slash délimite le pied; le double slash indique la place des césures: il coïncide avec la délimitation de pied en cas de césure bucolique (entre le quatrième et le cinquième pied), comme v. 1.

- ~ ~ / - - / - // - ~ ~ / - ~ ~ / -
 6 ἔσταότες νίκας ἀγγελέουσι ποδῶν.
- ~ ~ / - ~ ~ / - // ~ ~ / - ~ ~ // - ~ ~ / - -
 Ὀλβιος οἶκος ὁ πᾶς καὶ ἀοίδιμος· οἱ δὲ τεκόντες
- - / - ~ ~ / - // - ~ ~ / - ~ ~ / ~
 8 τοιούτους μακάρων εἰσὶν ὁμωρόφιοι.

Note critique: la seule lettre incomplète, mais identifiable est le φ de ὁμωρόφιοι, L. 8.

Des traductions sont proposées à la fin de l'article: le commentaire devrait en effet permettre de venir notamment à bout des deux principales difficultés d'interprétation de cette épigramme, à la composition si épurée qu'elle en est devenue, pour nous, très allusive.

4. Métrique

Quatre distiques élégiaques de belle facture, comme le montre la scansion: v.1, césure penthémimère syntaxiquement efficace (elle sépare les deux syntagmes prédicatifs en apposition à Κυμαῖοι, v. 2); une seconde césure, bucolique, après δεύτεροι, est également probable, à fonction, cette fois, pragmatique: elle servirait à mettre en valeur l'expression, déjà insistante car euphémistique, οὐ δεύτεροι, de la primauté de l'ascendance divine des Kyméens parmi les Éoliens. La césure du pentamètre au vers suivant a un effet d'insistance aussi: elle dissocie τιμάς du présentatif avec lequel ce substantif est accordé, et cela a pour effet de mettre en valeur à la fois la notion d'honneur et celle de justice. Dans le distique suivant, la césure trochaïque du v. 3 met en avant le verbe, c'est-à-dire l'acte de générosité par lequel les Kyméens honorent leur bienfaiteur, et rattache le numéral δύο qui la suit au second hémistiche; et dans le pentamètre, v. 4, la disjonction à nouveau du syntagme a pour effet de mettre en valeur l'adjectif ἀθανάτοις, et l'immortalité qu'il confère à l'inscription, qui commémore l'événement en parlant notamment d'elle-même (ἐπ' ... γράμμασι) de la façon, ainsi, la plus élogieuse qui soit. Dans le distique suivant, v. 5, la césure trochaïque contribue à mettre en avant le sujet πρὸς μητρὸς θεῖοι δέ, dont le référent probable est les κολοσσοί du v. 3. La lecture alternative exposée plus loin, qui aurait consisté à voir dans πρὸς μητρὸς un complément de ce qui précède au v. 4, mis en relief par un rejet (rarissime entre distiques) en tête du v. 5, aurait fait en ce cas intervenir une césure trihémimère, d'ordre syntaxique: celle-ci aurait corroboré le passage à la phrase suivante qu'aurait indiqué de son côté la particule postposée δέ, après θεῖοι. V. 6: la césure du pentamètre met en évidence le mot νίκας, valorisation qui concerne cette fois le Magnète honoré, Mikythos, et non plus tant les Kyméens qui l'honorent. Le dernier distique, présente v. 7, deux césures, l'une penthémimère, l'autre bucolique, la première d'ordre pragmatique, qui valorise la maison à laquelle appartient l'honorandus; l'autre, syntaxique, qui corrobore le passage à la dernière phrase. V. 8, la césure du pentamètre fait ressortir μακάρων, qui fait dans une certaine mesure écho, à ἀθανάτοις, v. 4.

5. Commentaire

V.1–2: Ethnicité, parentés légendaires et antiquité respective des deux cités en présence

L'épigramme s'ouvre sur une revendication à l'ethnicité éolienne, particulièrement mise en relief par la position en tête de Ἔθνεος Αἰολέων et la césure penthémimère qui suit l'ethnique. Cet affichage identitaire est à mettre en relation avec à la fois l'ethnique Κυμαῖοι qui vient aussi en tête du pentamètre (v. 2) et avec le nom du récipiendaire, Μίκυθος, en tête également du deuxième distique (v. 3). La mise en tête de cette information, au v. 1, permet de la faire porter en facteur commun sur la cité qui honore et sur l'individu honoré. Si Mikythos est Magnète de Magnésie du Méandre,²⁰ cette origine ethnique ne peut

²⁰ Sur la question de la cité d'origine de l'honorandus Mikythos, voir le commentaire au v. 3.

effectivement être mise en doute. Comme le résume O. Curty: «Magnésie se rattachait doublement à la branche éolienne, par l'origine de ses colons (de la Magnésie thessalienne)²¹ et par celle de son oikiste, Leucippos, de la race d'Éole».²² Et cela va aussi sans dire, notamment d'un point de vue linguistique,²³ pour Kymè, pour laquelle on signalera aussi, plus tardivement, des monnaies de l'époque de Néron représentant l'Amazone éponyme accompagnée de la légende Κύμη Αἰολίς, et d'autres, de l'époque d'Hadrien, avec Αἰολέων Κυμαίων.²⁴

En outre, cet *incipit* prend en fait la forme, de la part des citoyens de Kymè, d'une *captatio benevolentiae*, qui consiste moins à revendiquer pour eux une telle ethnicité qu'à mettre en avant leur communauté d'origine avec les citoyens de Magnésie du Méandre, pour honorer aussi, à travers Mikythos, sa cité. C'est donc la question des origines qui est ainsi d'entrée de jeu soulevée (ἀρχήν, à l'accusatif de relation, à la fin du même vers, définit ainsi le cadre et l'enjeu du propos)²⁵ et l'entrée en scène de Zeus (ἔγ Διός), posé comme originel, invite à y voir une allusion aux parentés légendaires entre cités, et à donner à l'épigramme une interprétation politique régionale, à savoir micrasiatique. Ce cadre posé, comment comprendre la partie centrale du vers: οὐ δεύτεροι ἔγ Διός, que sa position, aux dactyles 4 et 5, avec le soutien de la césure bucolique probable, rend focale? La question même du rang implique, à nos yeux, que la préposition ἐκ doit être interprétée sans nul doute comme exprimant la filiation directe, à la différence de ἀπό, susceptible, quant à elle, d'indiquer le descendance sans plus de précision. La dénégation, de l'ordre de la litote, est insistante en même temps qu'habile: elle consiste pour les Kyméens à rallier à eux les Magnètes en faisant allusion à leur prestigieuse ascendance divine commune tout en feignant amicalement de ne pas chercher à leur disputer le droit d'aînesse: «eux qui ne sont pas seconds (dans l'ordre des générations) originellement issues de Zeus». Il s'agit en fait, sous la forme d'une rivalité présentée comme toute amicale, de se dire de même rang que la cité dont ils honorent l'un des notables, afin de rehausser d'autant l'honneur qu'ils lui accordent. De cette manière, les Kyméens pourraient avoir voulu implicitement indiquer que c'est à partir d'eux que le peuplement éolien se serait étendu à toute l'Éolide.

Nous disposons néanmoins de peu de sources, et toutes assez récentes, sur les origines mythiques de Kymè: elle aurait été fondée soit par Pélopos (fils de Tantale et petit-fils de Zeus),²⁶ avec l'Amazone qui

²¹ Cf. *CEG* 2, n° 855, 4/3BC, ii, v. 4: [Θ]εσσαλία πατρίδος μητρόπολις λέγεται, mentionné dans Hansen – Nielsen 2004, n° 852 (Magnesia).

²² Curty 1996, 120 et n. 90, renvoie à Sakellariou 1958, 274, qui signalait que cette commune origine éolienne est peut-être indirectement rappelée, *I.Magnesia* 17, ll. 42–43: συναντησάντων δὲ κατὰ τὸ ῥηθὲν καὶ τὴν συγγένειαν πρὸς τὸν Λευκιππον ἀνανεωσαμένων *rencontrant Leucippos comme il avait été prescrit (par l'oracle) et renouvelant avec lui les liens de parenté*; voir aussi la citation dans le texte de l'inscription plus tardive signalée note 36. Pour les références à l'oikiste Leucippos, voir *I.Magnesia* 17, l. 38, 44 et 46; *I.Magnesia* 20, l. 27, et les *Testimonia*, p. XVII, l. 50; VIII, l. 72 et IX, l. 18. Leucippos est dit descendre d'Éole par Glaucos (*I.Magnesia* 17, l. 38), pour lequel les *scholia vetera* à Pindare (*O.* 13, schol. 82d, 4 Drachmann) établissent la filiation suivante: Γλαύκου τοῦ Σισύφου τοῦ Αἰόλου τοῦ Ἑλλήνος τοῦ Διός. Pour l'ascendance de Leucippos lui-même, cf. note 39.

²³ Hodot 1990, 17–18.

²⁴ Respectivement *BMC Troas* 1894, 118, n° 128, tabl. XXIII, 9; et 118, n° 132, cf. *I.Kyme*, *Testimonia*, 98 et 99. Pour la fondation par des Éoliens, voir T96 et T97.

²⁵ Peut être vraisemblablement écartée l'hypothèse que ἀρχήν ait été employé au sens de 'commandement, pouvoir' comme complément de δεύτεροι à l'accusatif de relation, l'ensemble devant alors être compris comme 'non les seconds en pouvoir': il paraît peu plausible pragmatiquement que les citoyens de Kymè aient pu songer à honorer Mikythos en commençant par comparer la puissance respective de leurs deux cités, au bénéfice, qui plus est, de la leur! Sur le lieu commun que constitue la mention des origines lorsqu'il est question des parentés légendaires entre cités, voir la citation, *infra*, n. 65.

²⁶ C'est le plus anciennement chez Phérécyde (*FHG*, Fr. 93a, 4 Müller) que Pélopos est présenté comme le fils de Tantale, et cette tradition court ensuite notamment à Athènes, comme chez Isocrate, dans l'*Éloge d'Hélène* (68, 6); Pausanias le présente, de son côté, comme ἀπὸ τοῦ Διός (5.10.7), comme cela ressort de scholies hellénistiques fragmentaires aux Péans de Pindare (Ister, *FGH*, F41bis, 3 Jacoby). Et ce n'est pas avant Libanios (*Orat.* 25.18.3)

lui donna son nom, soit par les seules Amazones, responsables aussi de la fondation d'autres cités connues historiquement comme éoliennes, auxquelles chacune aurait donné son nom.²⁷ L'occupation ensuite de la cité par des Éoliens est rapportée par l'historien Velleius Paterculus ainsi que par Strabon,²⁸ et le témoignage déjà mentionné des monnaies impériales affirmant Κύμη 'Αἰολίς' rend manifeste la revendication de cette identité ethnique. La présence d'une cité du nom de Larissa dans l'arrière-pays fait, par ailleurs, se demander si la Larissa thessalienne ne serait pas à l'origine de la colonisation de la zone.²⁹ Les sources sont en revanche plus abondantes pour 'Magnésie', entendue comme susceptible de recouvrir, d'une manière diffuse, typiquement mythographique, tant la région connue sous ce nom en Grèce continentale que la cité micrasiatique de la vallée du Méandre. Si des sources sur les généalogies héroïques et divines font des Magnètes, à travers leur héros éponyme Magnès, les descendants directs de Zeus, suivant la tradition hésiodique rapportée à Constantin Porphyrogénète, d'autres, d'époque impériale, en font un fils d'Éole, lui-même présenté soit comme le fils, soit comme le petit-fils de Zeus:³⁰ c'est chez Euripide qu'Éole est dit fils de Zeus, alors que chez Hésiode, il est dit fils d'Hellen, dont les trois fils, à l'origine des trois grands groupes ethniques qui ont peuplé progressivement le monde grec, sont mentionnés dans l'ordre suivant: Dôros, Xouthos et Aiolos, tandis qu'un commentaire à la *Grammaire* de Denys le Thrace fait au contraire apparaître Aiolos en premier, et Xouthos, en dernier.³¹ Or, chez l'historien du IV^e siècle Dieuchidas, c'est Hellen qui est dit fils de Zeus et de Dôrippè, tradition véhiculée plus sommairement par Hésychius: Ἑλληνας· οἱ ἀπὸ τοῦ Διός, τοῦ Ἑλληνοῦ; tandis qu'une autre tradition encore fait d'Hellen le fils de Deucalion, ou même de Deucalion et de Pyrrha. Fils de Prométhée (lui-même fils du Titan Japet), ce dernier n'est que très lointainement apparenté à Zeus.³²

Il n'est pas non plus sans intérêt de signaler que dans la tradition véhiculée notamment par l'*Ion* d'Euripide, le rameau des Ioniens qui descend de Xouthos est présenté comme d'une génération postérieure à celle des Éoliens. On devine là un enjeu politique, notamment dans les régions coloniales, où la survie des cités leur impose de s'affirmer par rapport à leurs voisines et rivales potentielles: celui de la prétention à la plus grande antiquité d'installation sur le terrain conquis. Or, l'origine ethnique des Magnètes de Magnésie du Méandre n'allait justement pas de soi pour les Anciens, puisque Hérodote, dans son passage

que la double ascendance est mentionnée.

²⁷ *I.Kyme*, 169–172, Testimonia 'Gründung der Stadt und mythische Zeiten', T86–94: sur la fondation par Pélopes avec l'Amazone Kymè, cf. Pomponius Mela (1.18); par les seules Amazones, cf. Strabon (12.3.21); et voir ce même géographe (13.3.6 et 11.5.4) sur la fondation, par les Amazones aussi, d'autres cités réputées éoliennes.

²⁸ *I.Kyme*, T96: Velleius Pat. I 4 et Strab. 13.1.3.

²⁹ Pour Laris(s) a d'Éolide, susceptible d'être dite, comme son homonyme thessalienne, Φρικωνίς, voir Rubinstein, in Hansen – Nielsen 2004, n° 818. La copie gravée à Aigai (réf. n. 35) dans la seconde moitié du III^e siècle d'un décret de Larissa pour les Éoliens, Cos et Magnésie, qui avaient reconnu les *Olympia* de Larissa et sacrifié à leur héros fondateur commun Thessalos, pourrait apporter un autre témoignage de la communauté d'origine entre la cité thessalienne et les autres.

³⁰ Curty 1996, 123 et n. 109: Magnès est présenté soit comme le fils de Zeus (Hés., fr. 7, 1, Merkelbach – West: Μάγνης et Μακεδόν sont tous deux dits 'fils de Zeus'), soit comme l'un des dix fils d'Éole (Paus. 6.21.11).

³¹ Eur., *Ion*, 63: Αἰόλου δὲ τοῦ Διός «Fils d'Éole, lui-même fils de Zeus»; et v. 292: Ξοῦθος, πεφυκὸς Αἰόλου Διός τ' ἄπο: «Xouthos, né d'Aiolos et petit-fils de Zeus». Mais chez le pseudo-Hésiode (fr. 9, 1 p. 42 Merkelbach – West), Aiolos est fils d'Hellen, et les trois fils de ce dernier sont mentionnés dans l'ordre suivant: Dôros, Xouthos et Aiolos, tandis que les scholies Londinensia qui commentent la *Grammaire* de Denys le Thrace (463, 1 Hilgard), mentionnent dans cet ordre: Aiolos, Dôros et Xouthos. Voir les deux arbres généalogiques dressés par J. Hall (1997, 43), d'après le pseudo-Hésiode et d'après Euripide.

³² Dieuchidas (*FHG* F9, 2 Müller). Pour Hellen, fils de Deucalion, cf. Thuc 1.3.2; pour l'ascendance de Deucalion, fils de Prométhée, lui-même fils de Japet (Diodore, 5.67.2), cf. Hellanicos (*FGH*, F1a, 4F, 6a, 1.5 Jacoby). Pour l'ascendance d'Hellen, fils de Deucalion et de Pyrrha, cf. Strabon (9.5.6 C432); même généalogie pour Hellen chez le Pseudo-Apollodore (*Bibl.* 1.49.1), où l'autre tradition est également rappelée: [Ἑλληνη] ὄν ἐκ Διὸς γεγεννησθαι <ἔνιοι> λέγουσιν.

sur le tribut annuel imposé par Darius aux peuples soumis à l'empire perse, énumère dans cet ordre: «Ioniens, Magnètes d'Asie, Eoliens, Cariens, Lyciens, Milyens et Pamphyliens», en les distinguant ainsi à la fois des Ioniens et des Éoliens, non nécessairement parce qu'il les considérait comme non Grecs,³³ mais plus vraisemblablement parce qu'il paraissait difficile, à son époque, de faire la part de l'ionien et de l'éolien dans leur identité. L'exemplaire gravé à Aigai dans la seconde moitié du III^e siècle du décret de Larissa déjà mentionné pour les Éoliens, Cos et Magnésie (Αἰολεῖες, Κοῦοι, Μάγναιτες οἱ ἀπὸ Μαιάνδροι) appelle la même remarque.³⁴ Ce n'est qu'à partir de Strabon que Magnésie est caractérisée comme cité éolienne: Πρώτη δ' ἐστὶν ἐξ Ἐφέσου Μαγνησία πόλις Αἰολίς, λεγομένη δὲ ἐπὶ Μαιάνδρῳ *la première en venant d'Ephèse est la cité éolienne de Magnésie, dite du Méandre*.³⁵ Le décret des Panhellènes gravé ensuite à Athènes sous Antonin³⁶ va plus loin, puisque les Magnètes y sont dits: ἄποικοι [ὄντες Μαγνήτων] τῶν ἐν Θεσσαλίᾳ, πρῶτοι Ἑλλήνων [διαβάντες εἰς τὴν Ἀσίαν καὶ κατοικήσαντες, συν[αγωνισάμενοι δὲ] πολλάκις Ἴωσι καὶ Δωριεῦσι καὶ τοῖς ἐ[κ τοῦ αὐτοῦ] γένους Αἰολεῦσι *colons des Magnètes de Thessalie, les premiers Grecs à avoir migré et s'être installés en Asie, après avoir maintes fois combattu contre Ioniens, Doriens et contre les Éoliens de même race*. Cela signifie que l'opinion reçue et globalement admise à cette époque était que les Magnètes étaient non seulement d'origine éolienne, mais aussi les premiers à avoir fondé une cité en Asie. Serait-ce alors en écho à cette double prétention des Magnètes, peut-être plus anciennement ancrée dans leur histoire locale,³⁷ de descendre directement de Zeus et d'avoir la plus ancienne cité éolienne d'Asie Mineure, que les Kyméens se seraient dits ici eux-mêmes «Ἐθνεὸς Αἰολέων, οὐ δεύτεροι ἐγ Διός»?

Il faut à ce stade revenir en arrière, précisément vers l'époque de notre épigramme, c'est-à-dire peu après 208 avant notre ère, pour mettre en perspective cette représentation avec celle de l'inscription qui narre officiellement l'histoire de la fondation de la cité, *IMagnesia 17*. Y est mis en scène le mythe étimologique que cette source locale est la seule à faire connaître: après un long séjour d'un groupe de Magnètes thessaliens en Crète,³⁸ avec fondation sur place d'une cité du nom de Magnésie dont nous n'avons aucun autre témoignage (l. 7–8), et quatre consultations au moins (le début du texte est lacunaire) de l'oracle de Delphes sur la question du retour au pays (vv. 16–23; 28–35; 38–41 et 46–51), une rencontre est ménagée par le dieu avec un oikiste chargé de les conduire dans la vallée du Méandre auprès du roi Mandrolytos (vv. 28–35); un autre passage, également présenté comme oraculaire, révèle qu'il s'agit de Leucippos, descendant de Glaucos (vv. 38–41), lui-même père de Bellérophon d'après l'*Iliade* (6, 155).³⁹ L'oikiste

³³ Pace Sakellariou, 274, avec la référence à Hérodote (3.90).

³⁴ Malay – Riel 2009, 39–60, et cf. Helly 2010, 832–836. Cf. n. 29.

³⁵ Strabon, 14.1.39, cité par Hallmannsecker (2022), 30, n. 36.

³⁶ *IG II²* 1091, ll. 3–7, II^e siècle de notre ère.

³⁷ Pour Sakellariou, 274, «les légendes relatives à la fondation de Magnésie ont toutes l'air de constructions savantes d'époque hellénistique et romaine». Signalons cependant qu'un historien de Magnésie, Possis, est attesté par Athénée XII 45, p. 533, cf. Jacoby, *FGH* 480F1 et 482F1, 13, sans qu'il soit possible néanmoins de dater sa période d'existence. Cet historien livre notamment le témoignage de l'attribution du stéphanéphorat à Thémistocle, lors de son exil à Magnésie, cf. Reinach 1894, 129 et n. 2.

³⁸ Sur la thématique de la *syngeneia* entre Magnètes du Méandre et Crétois, voir aussi *Steinsepigramme aus dem griechischem Osten*, I, p. 198, une épigramme funéraire de l'*Anthologie Palatine* (VII 304) à dater probablement plutôt de l'époque hellénistique, d'après la fiction qui y paraît développée, que de l'époque archaïque (pace Merkelbach – Stauber), dans laquelle l'origine du cavalier Hippaimôn est déclinée, v. 3, comme suit: Θεσσαλός· ἐκ Κρήτης· Μάγνης γένος· Αἴμονος υἱός· *Thessalien de Crète, Magnète par sa famille, et fils d'Haimôn*. Je remercie M. Adak de m'avoir communiqué et commenté cette référence.

³⁹ Dans le *LIMC*, VIII, 1, 1996, Suppl. Abila-Thersites, 776, la notice de R. Vollkommer (Leucippos III), établie d'après Hermésianax de Colophon, chez Parthénios (Fr. 5 Powell = Parthen. 5.1.2) fait de notre héros le fils de Xanthios et un descendant de Bellérophon: en conciliant cette tradition et celle de l'*Iliade* (6, 155), la généalogie serait: Leucippos, fils de Xanthios, descendant (direct ou indirect) de Bellérophon, fils de Glaucos (suite de la généalogie, n. 22). P. 777, la monnaie n°3, de l'époque d'Antonin (Schultz 1975, 61, n°102A, Tabl. 37) représente

se fait alors confirmer le contenu de ces oracles et accepte d'assumer cette mission.⁴⁰ Une autre source, Parthénios, au I^{er} siècle, peut être confrontée à *I.Magnesia* 17, qui l'éclaire: le passage aurait été emprunté au *Léontion* d'Hermésianax, poète du IV^e siècle,⁴¹ de sorte que la fiction pourrait avoir eu cours avant l'époque où fut gravée l'inscription. On y lit successivement que Leucippos aurait fondé, à la tête d'une colonie de Thessaliens, au pays des Éphésiens, une cité du nom de Κρητινῶν, et que Leukophryè, fille de Mandrolytos, éprise de lui, lui aurait livré la ville sur laquelle régnait son père.⁴² Est ainsi réécrite la conquête 'éolienne' (Leucippos est de la race d'Éole, par Glaucos, cf. n. 22) du territoire anciennement occupé par un héros qui porte dans son nom de forme grecque, Mandrolytos, une référence à l'écologie de la vallée du fleuve Méandre (un «libérateur de ses eaux fertilisantes») et par une héroïne féminine, sa fille, dont l'absorption par la déesse grecque amenée par les nouveaux arrivants se traduit par l'épiclèse d'Artémis, devenue ainsi, par syncrétisme, Λευκοφρυηνή.

C'est à la lumière de cette conjonction de récits que nous comprenons mieux l'embarras d'Hérodote à donner une origine ethnique à Magnésie: si elle paraît assez unanimement considérée comme d'origine éolienne dans nos autres sources, et notamment localement, à travers le mythe fondateur de Leucippos tel que l'épigraphie le fait connaître au II^e siècle, le peuplement antérieur du territoire a pu être celui d'une autre ethnité, représenté par les deux héros locaux; par ailleurs, lorsque nous saisissons, cette fois, l'histoire de la cité, certes, peu documentée épigraphiquement avant le III^e siècle, certains traits la caractérisent plutôt comme ionienne, même s'il faut faire la part de possibles influences de cités ioniennes voisines, telles Éphèse et Priène.⁴³ Ce foisonnement de sources, parfois incohérentes sur la question des généalogies héroïques, mais éventuellement complémentaires sur l'histoire de la fondation de la cité, reflète à l'évidence des revendications ethniques contradictoires, la prétention à l'implantation territoriale la plus ancienne étant d'autant plus ardemment disputée en zone coloniale.⁴⁴

V.2: Κυμαῖοι τιμὰς τάσδε δικαιοσύνης

La mention à ce vers de la justice, et plus précisément des honneurs qui la récompensent, τιμὰς τάσδε δικαιοσύνης, en la personne de celui qui est honoré, laisse penser que celui-ci s'était illustré en tant que juge, et juge étranger, puisqu'il paraît improbable que les Kyméens aient honoré pour sa justice l'un de leurs concitoyens en allant lui dresser une statue dans une autre cité, et que plusieurs éléments, nous allons le voir, portent plutôt à croire que Mikythos était citoyen de Magnésie du Méandre. Il est, certes, assez rare qu'un juge étranger soit honoré d'une statue; cet honneur caractérise davantage le bienfaiteur qui a sauvé la cité par les armes ou par de l'argent.⁴⁵ Paraît plus improbable, cependant, le scénario plus complexe qui consisterait à supposer que notre homme ait été proxène des Kyméens, et qu'il soit intervenu

Leucippos sous la forme d'un guerrier debout, armé d'un heaume et d'un bouclier : la représentation statuaire avec leur bouclier des oncles de Mikythos, sinon de l'*honorandus* lui-même, pourrait faire indirectement écho à celle de l'oïkiste, dont on peut supposer qu'il avait sa statue dans la cité bien avant l'époque d'Antonin.

⁴⁰ Voir la réunion des sources et leur discussion par Sakellariou, 106–109, dont cette synthèse est inspirée, et Santini 2020, étude fouillée des «archives» de Magnésie (dossier Leukophryènè: *I.Magnesia* 16 et 17; et dossier crétois: *I.Magnesia* 65a+75 et 65b+ 76).

⁴¹ Hermésianax de Colophon (Fr. 5 Powell).

⁴² Sakellariou, 108, avec les références à ce même passage de Parthénios, et pour le second passage, à Wilamowitz-Moellendorf 1895, 183 = *Kleine Schriften*, V 1, 1937, 84.

⁴³ La première inscription des *I.Magnesia*, n° 1, fragmentaire, est de dialecte ionien, cf. *supra*, note 16. En outre, voir Sakellariou, 276: le culte d'Aphrodite Néléia, et les mois du calendrier de Magnésie du Méandre, Posidéon, Lènaïon, Anthéstérion et Artémisiôn, sont ioniens, cf. Trümpy 1997, 111. Sakellariou fait, certes, remarquer, que l'ensemble pourrait être éventuellement imputable à l'emprunt aux cités voisines. Effectivement, les trois cités ioniennes les plus proches de Magnésie, Ephèse, Priène (incertitude sur le seul Ποσιδεών) et Milet présentent toutes trois la même séquence des mois en question, cf. Trümpy, respectivement, 99, 96 et 89.

⁴⁴ Hall 1997, 65–66.

⁴⁵ D'après Biard 2017, 32, les représentations honorifiques de juges étrangers ne seraient pas antérieures à la seconde

de façon décisive auprès de la justice de sa cité pour défendre les intérêts d'un ressortissant de Kymè de passage à Magnésie, qui aurait eu maille à partir avec un Magnète: en ce cas, serait-ce la cité tout entière qui l'aurait honoré sans même la mention du simple particulier qui lui aurait été ainsi redevable? Sera écarté pour la même raison l'hypothèse qui consisterait à postuler qu'il aurait exercé la fonction de juge aux concours d'Artémis Leukophryènè et que l'impartialité dont il aurait fait preuve, au bénéfice d'un sportif Kyméen, lui aurait valu d'être honoré par la cité de Kymè: ne serait-ce pas alors le vainqueur lui-même qui l'aurait honoré à titre privé, plutôt que la cité?

Le recours à des arbitres étrangers est ancien, puisqu'une sentence de trois juges de Pellana d'Achaïe, datée entre *ca* 500 et *ca* 450, relate l'intervention de ces Pellanéens dans les affaires de la communauté éléenne des Létrinoi;⁴⁶ il semble qu'il s'agissait ainsi de s'assurer de la plus grande neutralité possible des juges lors de dissensions menaçant la paix civile à l'intérieur de la communauté.⁴⁷ La pratique du recours aux juges étrangers s'est, certes, surtout développée à l'époque hellénistique, et un ou deux documents épigraphiques pourraient en témoigner à Kymè même. Le plus ancien, daté d'avant 306 avant notre ère, est la copie d'un décret en l'honneur de juges envoyés par Magnésie; la mise en relief de l'efficacité du tribunal et de son incorruptibilité donne à voir deux dysfonctionnements majeurs des tribunaux susceptibles de se produire à l'intérieur des cités – lenteur des procédures et corruption des juges –, et par conséquent les motivations qui ont conduit à mander des juges auprès de cités amies.⁴⁸ Dans le cas des honneurs rendus à des juges magnètes par les Cnidiens, avec à la fois le décret des Cnidiens qui demandent que les trois juges soient honorés et celui des Magnètes, qui accèdent à leur demande,⁴⁹ la solennité de la procédure s'explique certainement aussi par l'aspect financier: frais de fourniture de la pierre et de gravure, et parfois d'érection de statues,⁵⁰ sans compter le coût de l'envoi d'une délégation auprès de l'autre cité et des repas des juges au prytanée. D'une manière générale, il paraît logique qu'un tel déploiement de frais ait été occasionné par des circonstances exceptionnelles: encombrement des tribunaux ou affaires d'une gravité particulière.⁵¹ Une épigramme funéraire plus récente, datée de *ca* 200 comme probablement la nôtre, célèbre, sous la forme d'un distique élégiaque, le sens de la justice supérieur dont avait su faire preuve le Kyméen Διονύσιος Ἀρτέμωνος: faute d'autre indication, on pense que sa pratique s'exerçait

moitié du II^e s. et «Le lien tissé entre deux cités par cette aide judiciaire est souvent matérialisé par l'installation, dans l'espace public de la cité qui a reçu les juges étrangers, d'une statue représentant le Peuple qui les a envoyés». Voir Hamon 2012, 221 et n. 74, où sont signalés deux exemples de statue précisément de la seconde moitié du II^e s.: *I.Magnesia* 101, 42–43 (statues des juges magnètes offertes par les Larbénoi) et *I.Magnesia* 104, 18–19 (statues offertes par Démétrias).

⁴⁶ Hallof 2021 et Minon 2021.

⁴⁷ Voir chez L. Robert, *Op. Min.* V 140 (Choix d'écrits, 301), la mention de réflexions de Plutarque sur les motivations qui présidaient au recours aux juges étrangers: principalement, la défiance mutuelle des Grecs et l'insuffisance de la justice locale. Autres motivations, d'après les inscriptions, notes suivantes.

⁴⁸ *I.Kyme*, n° 1, fragment de décret en l'honneur de juges de Magnésie daté d'avant 306 par le fait qu'Antigone n'y porte pas encore le titre de βασιλεύς: ἔδοξε τῷ δήμῳ· ἐπειδὴ τὸ δικαστήριον παργενόμε[νον] ἐγ Μαγνησίας κατὰ τὸ διάγραμμα τὸ Ἀντιγόνῳ ἐπὶ ταῖς δίκαις ταῖς ἰδίαις ἐγδεδίκασκε παίσαις ἀθιτελέας ἀνερ[ι]θεύτως [- -] *il a plu au peuple. Attendu que le tribunal, venu en renfort de Magnésie conformément à l'ordonnance d'Antigonos, a jugé toutes les affaires privées sur le champ et sans corruption...*

⁴⁹ *I.Magnesia* n°15, datée *ca* 221, d'après la prosopographie, cf. *LGPN* 5a. Voir notamment, dans le décret (a) des Cnidiens, les ll. 8–17 qui rappellent les circonstances de l'envoi des trois juges magnètes, et mentionnent en particulier, comme dans notre épigramme, la parenté ancestrale qui unissait les deux cités (l. 11–12: συγγενεῖς ὄν[τες] ἀμῶν κα]ἰ εὐνοὶ τῷ δήμῳ διὰ προγόνων).

⁵⁰ Sur l'honneur de la statue pour un juge étranger, cf. n. 45.

⁵¹ Voir L. Robert, *Op. Min.* V 146–147 (Choix d'écrits, 306–307), sur la gravité des affaires et la paralysie de la justice dans la cité.

probablement à l'égard de ses concitoyens.⁵² Cependant, rien n'indique dans ce cas que cet éloge s'applique à des fonctions de juge qu'il aurait exercées: il pourrait aussi bien avoir été honoré pour le respect de la justice dans l'exercice de magistratures. Un fragment d'inscription trouvé à Halicarnasse, et de datation incertaine, qui devait appartenir à un monument honorant pour leur justice, non plus un individu, mais un collège de magistrats, appelle le même commentaire.⁵³

Or, l'allusion est dans notre épigramme encore plus énigmatique, puisque le seul mot utilisé est le génitif δικαιοσύνης. Cependant, à la différence du distique qui célèbre le Kyméen Dionysios fils d'Artémôn, ou du monument d'Halicarnasse, la référence à la justice, si laconique soit-elle, paraît impliquer que Mikythos ait exercé les fonctions de juge étranger, dans la mesure où c'est une cité étrangère, non la sienne propre, qui l'honore. À cela pourrait être objecté que les juges étrangers sont invités à constituer un tribunal, et que cela suppose qu'ils soient plus qu'un (au moins deux, juge et secrétaire, le nombre de trois étant le plus fréquent),⁵⁴ comme deux des inscriptions déjà citées, dont celle d'Olympie, paraissent l'indiquer. Certes, le fait est que ne sont connus que de rares exemples d'honneurs rendus à un seul juge,⁵⁵ mais cela peut s'expliquer par le recours simultané à des juges de cités différentes: comme l'écrivait Louis Robert, «on peut admettre que, lorsqu'un décret fut rendu pour un juge unique envoyé par une ville, celui-ci a siégé dans un tribunal panaché, avec d'autres juges venus d'autres villes, pour lesquels furent rendus aussi des décrets particuliers: confier l'affaire à un seul juge eût été risqué».⁵⁶ Le recours à des juges venus de différentes cités pour constituer un tribunal étranger pouvait précisément avoir pour fonction de rendre plus difficile entre eux toute forme de collusion. Nous en arrivons par conséquent à la conclusion que Mikythos peut avoir été honoré par les Kyméens en tant que juge étranger, et que c'est de loin l'interprétation la plus vraisemblable.

Nous voici donc invités à voir dans Mikythos un homme influent, et deux autres témoignages épigraphiques, qui célèbrent de la même manière sous une forme poétique des notables, l'un et l'autre, de Milet, peuvent être à présent invoqués. Le premier est l'épigramme datée de *ca* 230 qui honore Lichas, dont l'influence explique qu'il soit connu aussi par d'autres inscriptions:⁵⁷ elle met en valeur l'hommage qui lui est rendu à la fois par les Crétois, Athènes et Rhodes, notamment en reconnaissance, de la part des mercenaires Crétois, du succès de son action pour les faire accéder à la citoyenneté milésienne. Outre la forme métrique comparable, la mise en valeur aussi des ancêtres de Lichas, la famille entière étant représentée comme contribuant, au premier rang, au prestige de l'Ionie (v. 9: οὐ νέμεσις πατέρες γὰρ ἀριστεύοντες Ἴώνων) rappelle celle des derniers vers de notre inscription; surtout la référence répétée aux Ioniens, et au dernier vers, à l'Ionie (v. 12: δέδμηνται πάσῃ κόσμος Ἰαονίῃ) évoque la mise en avant, dans notre épigramme, du rameau éolien du peuplement micrasiatique. La question des origines ethniques paraît dans un cas comme dans l'autre éminemment politique, et les convoitises pour l'hégémonie sur l'Asie à cette époque l'expliquent bien: il s'agit toujours pour les cités de justifier leur droit du sol, et l'un des moyens est le récit des origines, qui prend ainsi la forme d'une propagande. Quant au second texte

⁵² *I.Kyme 47*, ca 200: Διονύσιος Ἀρτέμωνος | μνήμα τόδ' ἐστὶ ἀνδρὸς Διονυσίου, ὅς μέγα πᾶσιν | ἔσχεν ἐν ἀνθρώποις σχῆμα δικαιοσύνης *ce monument est celui d'un homme, Dionysios, qui exerça envers tous une forme de justice supérieure.*

⁵³ *Steinepigramme I*, p. 52 (Hellenistisch?): οἷδε δικαιοσύνη[ς] | ἀστοῖς καὶ ξείνοισιν [-] | οὐδέμιναι κέρδει πρόσο[δον] ceux que voici, pour leur justice envers concitoyens et étrangers, sans profit illicite. Voir le commentaire à cette inscription de L. Robert, *Op. Min.* III 1648, qui fait l'hypothèse d'un collège de magistrats, et non de juges, honorés pour l'exercice juste de leurs fonctions.

⁵⁴ L. Robert, *op. cit.*, 144 (Choix d'écrits, 305).

⁵⁵ Cf. Choix d'écrits, 305, n. 9: *Syll*³ 730; *SEG* 11, 974. M. Adak m'indique qu'une récente découverte à Téos fait connaître un nouvel exemple de décret honorant un seul juge étranger, en l'occurrence originaire de Messène.

⁵⁶ *Id.*, *ibid.*

⁵⁷ *Steinepigramme I*, p. 154 (*I.Milet I*, 2, p. 115–116): 6 distiques, précédés de la mention du fait que l'honneur a été voté par le peuple milésien.

milésien, plus récent (seconde moitié du I^{er} siècle avant notre ère), il met en scène le notable Aristéas, sportif comme l'a probablement été Mikythos, qui se voit honoré de statues dites, comme dans notre épigramme, κολοσσοί (v. 3–4: χρυσείοισι κολοσσοῖς τιμαθείς);⁵⁸ l'allusion répétée à la course de chars à travers l'évocation de sa conduite des affaires de la cité, puis du char d'Hélios (v.2: πόλεως ἠνιοχῶν; v.6: Ἀελίου χρυσέων ἄγχι βέβηκε δίφρων), invite à y voir un spécialiste de cette épreuve. Il est remarquable qu'à la différence du texte en l'honneur de Lichas, ce Milésien-ci soit honoré en mètres à coloration pseudo-éolo-dorienne (v. 1: éol. Μιλάτοιο; v. 4: éol.-dor. τιμαθείς and πάτρας vs. ion. πάτρης)) avec un atticisme assuré (v.2: πόλεως) et de possibles homérismes (v.3, la désinence -οῖσι de χρυσείοισι, à côté de κολοσσοῖς, *metri causa*). L'éolo-dorien renverrait davantage à la langue de Pindare, précisément celle de la poésie agonistique, s'il n'était mêlé notamment d'attique: cela prend, en fait, la forme d'un véritable jeu poétique.⁵⁹ Le modèle n'est donc plus pour ce Milésien le même que pour Lichas ni que pour notre Mikythos, dont l'une et l'autre épigrammes utilisent la langue ionienne de l'élégie.

Un troisième témoignage tout juste publié par A. Magnetto, non métrique, quant à lui, n'offre pas seulement pour nous l'intérêt de provenir de Kymè: il s'agit d'un décret de la seconde moitié du III^e siècle par lequel les Kyméens honorent l'un de leurs concitoyens, qui non seulement accomplit une mission diplomatique auprès des Étoliens pour le compte d'un roi, selon toute probabilité Séleucos II, mais aussi œuvre en tant qu'historien à l'établissement de la tradition de la fondation légendaire de la cité. La référence, dans notre épigramme, aux origines éoliennes communes de Kymè et de Magnésie pourrait être mise en relation avec les travaux de cet historien, vraisemblablement identifiable avec Mnèsiptolémios fils de Kalliarchos, ou du moins témoigner du caractère d'actualité de tels sujets dans les grandes cités d'Asie Mineure.⁶⁰

V.3: Μίκυθος, Magnète du Méandre

Μίκυθος est un vieux nom, tombé en désuétude à l'époque impériale, relativement peu attesté (45 occurrences, principalement en Grèce continentale et îles de Délos et de Rhodes: ca 600–I^{er} s. avant notre ère), et plus fréquent sous sa forme ancienne à /s/ initial, Σμίκυθος (73 occ., dont 71 en Attique et aucune en Asie Mineure: ca 600–II^{er} s. avant notre ère). Deux attestations de Μίκυθος se rencontrent à Magnésie et une autre, à Pergame; aucune n'est connue à Kymè. Les deux attestations magnètes sont celles de magistrats dits «monétaires» (à moins qu'il ne s'agisse chaque fois du même personnage): l'une est datée plutôt de la seconde moitié du IV^e, l'autre, du début du III^e siècle.⁶¹ La représentation de ce nom sur des monnaies indique une famille de premier plan, dont on peut s'attendre à ce que des membres aient pu faire fonction de juge ou d'arbitre dans une autre cité, encore à l'époque de notre épigramme. Ce pourrait être

⁵⁸ *Steinepigramme* I, p. 140 (*I.Milet* VI, 2, n° 735, et VI, 1, Tafel 2, 1): 3 distiques.

⁵⁹ On songe à l'influence d'un Lucillius, l'auteur d'épigrammes satiriques actif à Rome au milieu du I^{er} siècle avant notre ère, qui parodiait les épigrammes honorifiques des cités grecques hellénistiques, cf. L. Robert, *Op. Min.* VI 342. Sur le mélange dialectal dans les épigrammes, voir E. Sistikou – A. Rengakos (eds), *Dialect, Diction and Style in Greek Literary and Inscribed Epigram*, *Trends of Classics* 43, Berlin – Boston 2016.

⁶⁰ Voir Magnetto 2024, notamment 222, sur l'historien kyméen Mnèsiptolémios fils de Kalliarchos (*FGrHist* 164), qui aurait en commun avec le Kyméen honoré dans ce nouveau décret d'avoir travaillé à la construction de la tradition de la fondation de Kymè par Pélopos, *i.e.* par les Grecs, et non seulement par les Amazones. Sur cette tradition véhiculée bien plus tard par Pomponius Mela, cf. *supra*, n. 27.

⁶¹ Leschhorn 2009, II 688: Μίκυθος, Magnesia, 350–325 (*SNG* Kayhan 411, datation Ph. Kinns, in Kraay – Mørkholm, *Essays*, p. 136, n. 4); et Μικυ[–] Μάνδρωνος, III^e s., *LGPN* 5a (Hess-Leu Sale 36, 1968, 273). Quant au monétaire mentionné dans *I.Magnesia* XXIII, comme Μίκυθο[ς], sur une monnaie indiquée comme étant à cette époque conservée à Berlin, il est vraisemblable qu'il faille l'identifier avec le Μικύλος (?) de Magnésie, daté 350–190 (*LGPN* 5a), qui aurait été en fait mal lu d'après Leschhorn, *ibid.* (Jac. Hirsch 13, 1905, 3719) et note 7: dans le *LGPN* 5a, il n'y a pas d'autre Μικύλος (autres volumes: 25 occ.) ni de Μίκυλλος (5 occ.: seulement vol. 1, 2, 3a et 3b) attesté, de sorte que la restitution de ce nom plutôt comme Μίκυθος est vraisemblable; il pourrait éventuellement s'agir du même individu que la première attestation de Leschhorn ici indiquée.

à mettre en perspective avec la copie en dialecte encore éolien retrouvée à Kymè d'un décret en l'honneur de juges que Magnésie y avait envoyés.⁶² cela prouverait la qualité et la longévité des relations entretenues par les deux cités. L'hypothèse d'une statue offerte par les Kyméens (ἰδρύσαντο) à l'un de leurs concitoyens, qui aurait été destinée au sanctuaire de Magnésie, paraît par conséquent moins probable que celle d'un Mikythos Magnète.

Pouvons-nous néanmoins écarter l'hypothèse que Mikythos ait été un Magnète de Thessalie honoré à Magnésie du Méandre, et que le vers 1 ait rappelé les liens entre ce berceau éolien de Grèce continentale, l'Éolide représentée par la cité de Kymè et la cité du Méandre? Il est, certes, un Thessalien de Gonnoi, Μίκυθος fils de Παρμενίων, contemporain de notre *honorandus*, que font connaître deux inscriptions de Gonnoi, dont le décret d'acceptation des *Leukophryèna* de Magnésie, vers 206/203,⁶³ dans lequel il occupe la fonction de tague;⁶⁴ cette inscription fait mention, comme il est habituel, de liens de συγγένεια entre les deux cités.⁶⁵ Les Kyméens auraient-ils donc servi d'intermédiaires à la cité thessalienne, pour offrir à Mikythos de Gonnoi ces honneurs qu'ils faisaient exposer à Magnésie? Et ceux-ci auraient-ils récompensé son rôle de juge, exercé sans doute à la perfection, à Kymè? Il n'est pas impossible, du reste, que Mikythos fils de Parménion ait aussi été l'un des théores envoyés aux *Leukophryèna* comme prévu dans le décret (l. 22–24). Signalons un décret de proxénie fragmentaire pour un Kyméen pris à Gonnoi, dans la première moitié du II^e siècle, qui atteste les liens entre ces deux cités; ainsi qu'un décret de proxénie de Larissa pour Bacchios de Mytilène du début du même siècle, qui apporte une autre illustration des liens entre Éoliens de Grèce continentale et Éoliens d'Asie Mineure.⁶⁶ Pourrait être objecté à cette hypothèse que Gonnoi n'était pas une cité de Magnésie, puisqu'elle se situait dans la plaine du Tempè, plus au Nord,⁶⁷ et que par conséquent, même si des liens de parenté entre ces deux cités sont invoqués dans le décret retrouvé à Magnésie, ils n'étaient pas aussi étroits que ceux que laisse entrevoir, entre Magnètes de Grèce et Magnètes du Méandre, le récit de fondation *I.Magnesia* 17.⁶⁸ En outre, il paraît spéculatif de songer à voir dans le même homme: un magistrat de premier plan à Gonnoi, qui aurait été appelé comme juge étranger à Kymè, et peut-être même envoyé, depuis Gonnoi, comme théore à Magnésie, tout cela dans un laps de temps sans doute assez resserré, soit entre *ca* 206/203 et *ca* 200. De plus, il faudrait encore justifier que l'honneur ait été exposé à Magnésie du Méandre et non dans la cité thessalienne d'origine de

⁶² *I.Kyme*, n° 1, avant 306.

⁶³ *I.Magnesia* 33, vers 206/203, datation d'après Helly, *Gonnoi* II, n° 111, avec le commentaire p. 131.

⁶⁴ Pour une généalogie de la famille de Mikythos, cf. *Gonnoi* I, 108. Dans l'inscription contemporaine, *Gonnoi* II, n° 12, le même Mikythos, fils de Παρμενίων, est président des tages, à la différence de l'inscription dont il vient d'être question, où il est tague, mais ne préside pas. Un autre Mikythos, fils d'Epicratès, pourrait avoir été mentionné au n° 91, milieu du II^e s., qui pourrait être le petit-fils du précédent.

⁶⁵ LL. 4–5 et 14–16: ἐπειδὴ Μάγνητες οἱ ἐπὶ Μαϊάνδρου φίλοι ὄντες καὶ συγγενεῖς Γοννέων... *attendu que les Magnètes du Méandre étaient amis et parents des citoyens de Gonnoi...* καὶ ἀνευόσαντο τὴν ἐξ ἀρχῆς ὑπάρχουσαν φιλίαν καὶ οἰκειότητα Μάγνησίν τε καὶ Γοννεῦσιν *et qu'ils renouvelèrent l'amitié et la parenté qui existaient depuis l'origine entre Magnètes et Gonnéens*. Notons le lieu commun de l'évocation de l'origine (ἀρχή) dans la mention des parentés légendaires entre cités, qui est une autre justification, à nos yeux, de l'interprétation identique à donner à ἀρχή, au vers 1 de notre épigramme. Sur la différence de sens entre συγγένεια, qui renvoie en principe aux liens de sang, et οἰκειότης, qui peut ne référer qu'à la parenté par alliance, et la valeur forte qu'acquiert la mention des deux, voir Curty, 224–241.

⁶⁶ Respectivement *Gonnoi* II, n° 26, et Tziafalias – Helly 2004, 377–406. Le décret d'acceptation des *Leukophryèna* par Larissa, seul autre décret thessalien retrouvé à Magnésie (*I.Magnesia* 26), atteste, de son côté, les relations privilégiées entre ces deux cités.

⁶⁷ Helly, *Gonnoi* I, 3–12.

⁶⁸ *I.Magnesia* 17, ll. 16, 22–23, 28, 47 et 51 (traduction anglaise chez Carless Unwin 2017, Appendix 1, 213–216.). C'est la *diaspora* magnète qui fonde Magnésie du Méandre. Voir les réserves de Savalli-Lestrade 2019, n° 455, p. 588, sur le caractère carien parfois postulé pour la cité (Carless Unwin 2017, ch. 5), qui paraît contredit par le témoignage des Magnètes eux-mêmes, cf. *I.Magnesia* 20, 28–29, où l'oikiste Leucippos est caractérisé comme Lycien.

notre homme ou même à Kymè. Enfin et surtout, si l'interprétation que nous retenons pour le vers 5 est exacte, l'érection de la statue de Mikythos entre celles, plus grandes, de ses oncles maternels, implique que la famille ait fait partie, tout entière (ὁ πᾶς, v. 7), des notables de Magnésie du Méandre. L'inscription et la statue témoigneraient donc de la reconnaissance des citoyens de Kymè envers Mikythos et Magnésie, qui était sa patrie.

V.3: ἰδρύσαντο δύο κατὰ μέσσα κολοσσῶν

L'emploi du verbe ἰδρύω 'installer' est banal, et c'est justement au moyen qu'il désigne l'érection de statues de type honorifique, héroïque ou divin. Dans la littérature, c'est cette diathèse qui est employée pour référer à l'érection de statues depuis Simonide (140), chez Hérodote (6.105 etc.) et dans la langue attique classique (Ar., *Pl.* 1153 +). Cependant, sur le relief consacré au héros Naulochos, à Priène, dont l'inscription en distiques élégiaques, datée d'autour de 350, relate le rêve qui a inspiré cette consécration à un dénommé Philios, le dernier pentamètre conclut l'anecdote en ces termes: ὦν ἔνεκα ἰδρυσεν | τὸν δὲ θεὸν Φίλιος.⁶⁹ C'est l'actif du verbe qui a été ici employé, la syllabe supplémentaire du moyen ἰδρύσατο étant incompatible avec la structure du pentamètre. Dans *I.Magnesia* 215, certes, beaucoup plus tardive (I^{er} s. de notre ère), les ll. 22 et 29, emploient ce verbe, à l'actif également, dans la transcription de l'oracle d'Apollon (Θεὸς ἔχρησεν), dont l'énoncé prend la forme métrique (comme dans le récit de fondation *I.Magn.* 17) de l'hexamètre dactylique. C'est à nouveau la contrainte métrique qui explique l'emploi de cette diathèse, alors que le moyen aurait été plus attendu. Pourrait être encore mentionnée *I.Magnesia* 100b, 5–6 (II^e s.), où figure l'infinitif médio-passif τὴν θε[ᾶν] - - - καθι]δρύεσθαι προστάξαν[τος - -], mais le contexte est trop lacunaire pour qu'il soit possible d'élucider si la forme verbale est au moyen ou au passif.

Le vers pose d'abord la question, délicate, de l'analyse à donner à δύο, dans une épigramme de gravure et de facture si soignées que la possibilité d'un *lapsus calami* paraît devoir être écartée. L'interprétation la plus évidente consiste à y voir un accusatif accordé avec τιμὰς τάσδε, au vers précédent, et à considérer par conséquent que les honneurs décernés à Mikythos étaient au nombre de deux. Or, la base inscrite est de dimension trop modeste pour avoir pu porter un groupe de deux statues, sauf s'il avait été miniature; mais cette conjecture même paraît difficilement compatible avec la proximité de statues, de dimension, au contraire, au-dessus de la moyenne (κολοσσῶν): le contraste entre leurs tailles respectives eût rendu l'honneur de la statue offert à Mikythos, dérisoire, voire ridicule. Cette interprétation est par conséquent à écarter. Les deux honneurs ont donc consisté en la statue, d'une part, et en l'épigramme inscrite sur sa base, d'autre part. Le pluriel utilisé (τιμὰς τάσδε) y renvoie, de fait. Or, vu la subtilité du reste de l'épigramme, dont les allusions en particulier des vv. 5-6 sont pour nous comme cryptées, ne serait-il pas surprenant que δύο ait été ainsi explicité pour dire l'évidence?

Δύω est le cas direct duel, un accusatif, en l'occurrence, du numéral cardinal: la forme est épique (unique exemple: *Il.* 13, 407), élégiaque (Thgn. 955) et tardive (A.R., Gal. etc.), en face de δύο, qui est bien plus employé. D'après le *DGEsp*, la forme à longue finale s'explique par un degré long de la racine,⁷⁰ mais en synchronie, l'intérêt d'un tel doublet, prosodiquement utile et métriquement nécessaire, est évident. On rencontre aussi toutes sortes de variantes innovantes (neutre pl. δύα, acc. pl. δύας; duel à désinence -ε attesté anciennement en laconien mais aussi à Érétie, avec même la notation d'un *glide* par digamma: δύφε, etc.),⁷¹ comme souvent pour des mots-outils, d'usage très répandu. Quant au duel des cas obliques,

⁶⁹ *Steinepigramme* I, p. 290 (*I.Priene B - M*, n° 196).

⁷⁰ *DGEsp*, s. v. δύο (Étym.: *du[e]h₃).

⁷¹ *Ibid.*: neutre pl. δύα (*SEG* 26, 672, l.10, Larissa, II^e s.); acc. pl. δύας (*IG* 9, 2, 517, l.21, Larissa, III^e s.); duel à désinence -ε attesté anciennement en laconien (*SEG* 39, 370a, l.8, ca 400) mais aussi à Érétie, avec même la notation d'un *glide* par digamma: δύφε (*SEG* 41, 725c, l.7, ca 500).

il est de façon tout à fait attendue, *δυῶν*, avec des variantes tout aussi nombreuses;⁷² mais il n'est pas sans intérêt pour notre propos de signaler que *δύω* a été sporadiquement employé comme cas oblique: avec la valeur d'un génitif (Grég. Naz., *M.* 35.1092A)⁷³ ou d'un datif (encore *Il.* 13.405-407: Ἴδομενεύς· κρύφθη γὰρ ὑπ' ἀσπίδι πάντοσ' εἴση, | τὴν ἄρ' ὃ γε ῥινοῖσι βοῶν καὶ νόροπι χαλκῶ | δινωτὴν φορέεσκε, *δύω κανόνεσσ' ἀραρυῖαν* (*Idomeneus*): *il se cache sous son bouclier bien équilibré, dont il portait l'orbe fait de peaux de bœuf et de bronze éblouissant, et étayé de deux baguettes* (trad. Mazon remaniée, C.U.F.). Une inscription de Mysie, du II^e s. de notre ère, apporte de son côté le témoignage de *δύω* accordé avec un datif régi par la préposition *σύν*.⁷⁴ Se pourrait-il alors que le *δύω* de notre vers ait déterminé tout aussi bien le génitif pluriel *κολοσσῶν*, et que le syntagme doive se comprendre: '*δύω κατὰ μέσσα κολοσσῶν*' *entre deux statues de grande taille*, comme le corroborerait la place de la césure trochaïque directement avant le numéral, qui occupe de ce fait la tête du second hémistiche? Un autre argument en faveur de cette hypothèse est la position de *δύω* juste avant le syntagme *κατὰ μέσσα κολοσσῶν*, comme en prolepse pour mieux le mettre en relief, alors qu'il est éloigné de *τιμὰς τάσδε*, au vers précédent, et séparé de ce complément par le nom de *l'honorandus* et le verbe, dans une syntaxe qui serait alors particulièrement tortueuse. Il pourrait du reste être conclu que la recherche dont témoigne à la fois la position de *δύω* et sa forme même, dans tous les cas littéraire (à la différence du banal *δύο*), était précisément destinée à susciter l'interrogation des lecteurs et que l'auteur de l'épigramme aurait ainsi visé à ce que la dualité puisse être diffusément rapportée aux honneurs reçus comme aux statues avoisinantes, dont nous verrons néanmoins que le nombre de deux est le plus probable.

Κατὰ μέσσον est déjà homérique (*μέσσοσ* est épique, en face d'ionien-attique *μέσσοσ*): le sens adverbial est assez proche de celui de *ἐν μέσσῳ*, *ἐς μέσον* «au milieu», construit absolument, avec cette différence cependant que *κατὰ* paraît ajouter une part d'approximation, d'où: «vers le milieu»;⁷⁵ lorsqu'il régit le génitif, le syntagme peut ne compter qu'un complément⁷⁶; lorsqu'il en comporte plusieurs, il signifie alors plus précisément «entre», et localise spatialement un objet à l'aide de points de repère, le plus souvent au nombre de deux.⁷⁷ Le neutre pluriel *κατὰ μέσσα*, également adverbial, était ici métriquement nécessaire; à la différence du neutre singulier, il se rencontre très rarement (Denys le Périégète +). Il en résulte qu'en

⁷² *Ibid.*: gén. pl. *δυῶν* (Hdt.+), dat. pl. *δυσίν* (Hp.+), *δυοίοις* en éléen (Minon, *IED* 19,3), *δύεσιν* en éolien tel que transmis par Eustathe (828.28); *δυεῖν* (Arist., *Cat.* 14a31).

⁷³ Signalons que la forme béotienne *διού(ο)* également indiquée dans le *DGEsp* vaut *δύο*, non *δύω*, et qu'elle a été exceptionnellement aussi employée avec la valeur d'un génitif, à Acraiphia, III^e s., cf. *Nouveau choix* 1971, 24A.4: *Κ. ἀφεῖκε τὰν πόλιν ἅφ' ὃ ὄφειλε αὐτῷ, ἀπὸ δραχμῶν χειλιάων ἐξακατίων ἐβδομεῖκοντα διῶδ πέντ' ὀβολῶν Κ. α* *libéré la cité de ce qu'elle lui devait, c'est-à-dire de la somme de 1672 drachmes et 5 oboles.*

⁷⁴ *IMT Olympene* 2747, offrande de M. Οὔπιες Καυλιανὸς Μηνιανός à Zeus Kersoulos, à titre privé: *ἀνέστη[σε δὲ] καὶ δῶρ[α] τόγαν, δακτύλιον χρύσειον σὺν ὄσσ<ο>ις δύω, ἀσπίδαν, δόρυ (...)* *M. a consacré comme offrandes: une toge, un anneau d'or avec deux yeux, un bouclier, une lance (...).*

⁷⁵ L'épopée emploie souvent le tour prépositionnel régissant *μέσ(σ)ος* absolument, e.g. *Il.* 16, 284–285: Πάτροκλος δὲ πρῶτος ἀκόντισε δουρὶ φαεινῷ | ἀντικρὺ κατὰ μέσσον, ὅθι πλεῖστοι κλονέοντο *Patrocle lança d'abord sa pique éclatante droit devant lui, vers le milieu, au point où les gens étaient le plus nombreux à se bousculer* (trad. Mazon à peine modifiée, C.U.F.).

⁷⁶ Pour *κατὰ μέσον* avec un seul complément au génitif, partitif, tour non encore attesté dans l'épopée, voir e.g. Hdt. 4.171.3: *Αὔσχισέων δὲ κατὰ μέσον τῆς χώρας οἰκεῖουσι Βάκαλες, ὀλίγον ἔθνος (...)* *Vers le milieu du territoire des Auschises habitent les Bakales, un petit peuple (...).*

⁷⁷ Avec *ἀνά* au lieu de *κατὰ*, voir *I.Magnesia* 17, l. 7: *πόλιν ἀνά μέσον π[όλεων Γόρτυνος καὶ Φαιστοῦ]*. En français, «entre» (lat. *inter*) signifie proprement «à l'intérieur de deux», cf. e. g. *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*², dir. A. Rey, Paris, 1998, t. 1, s. v. Pour *κατὰ* avec des compléments au génitif, au nombre de deux, cf. e.g. *Il.* 9, 85–87: *ἔπτ' ἔσαν ἡγεμόνες φυλάκων, ἑκατὸν δὲ ἐκάστῳ | κοῦροι ἅμα στεῖχον δολίχ' ἔγχεα χερσὶν ἔχοντες | καὶ δὲ μέσον τάφρου καὶ τεῖχος ἴζον ἰόντες* *Ils étaient sept à conduire les corps de garde, et autour de chacun, marchaient cent jeunes gens, tenant en mains leurs longues javelines. Ils s'en allaient se poster entre le fossé et le mur.*

l'absence de précision, κατὰ μέσσα ne permet pas de déduire à lui seul que son complément au génitif (κολοσσῶν) était au nombre de deux. Or, les statues de grande taille en question auraient pu constituer un ensemble de statues aisément repérable dans l'enceinte du sanctuaire, à partir duquel l'emplacement de la statue de Mikythos aurait été localisé. Nous verrons cependant que l'interprétation privilégiée au vers 5 suppose que ces statues n'aient pas été très nombreuses, et qu'elles aient même pu n'être que deux, mais ce n'est pas pour autant que nous sommes obligés de considérer que le numéral était explicite! Les notables de Magnésie contemporains de Mikythos, qui connaissaient la famille, avaient cet avantage sur nous, de pouvoir localiser sa statue et identifier, près d'elle, les individus dont ces κολοσσοί étaient les représentations, et dont le nombre était pour eux de l'ordre de l'évidence...

Quant à l'appellatif κολοσ(σ)ός, rappelons qu'Hérodote, le premier, l'emploie pour désigner des statues de grande taille en Égypte (2.131: ἐστᾶσι μὲν γὰρ ξύλινοι κολοσσοί); chez Eschyle (*Ag.* 416), il désigne simplement des statues (εὐμόρφων δὲ κολοσσῶν), et le mot se rencontre épigraphiquement aussi à propos de simples figurines de cire, à Cyrène, au IV^e siècle.⁷⁸ M. Adak et P. Thonemann attirent l'attention sur l'emploi, en particulier, des adjectifs κολοσσικός et κολοσσιαῖος dans l'épigraphie hellénistique, qui réfèrent, cette fois, sans ambiguïté, à des statues au moins grande nature (au-dessus de 1,80–2m).⁷⁹ Ils en donnent plusieurs exemples: une statue offerte à Attale III par les Delphiens, entre 138 et 133, une autre, à Diodoros Paspas à Pergame, au milieu du I^{er} s. avant notre ère.⁸⁰ Cependant, le plus souvent, c'est la statue du *Dèmos* personnifié qui est colossale, comme celle offerte aux Tèiens par les Abdéritains, *ca* 165.⁸¹ Il arrive aussi que ce soit la représentation colossale du *Dèmos* qui couronne l'*honorandus*, comme dans le cas des Mylaséens pour leur évergète Olympichos, ou des Kyméens pour leur compatriote Archippa.⁸² Les Magnètes du Méandre furent honorés de la même façon par la cité de Démétrias pour l'envoi de juges, et c'est dans la cité thessalienne qu'il était prévu d'ériger la statue du *Dèmos* comme peut-être aussi celles des juges; chez les Larbénoi de Carie, c'est aussi à la fois la statue du *Dèmos* et celles des juges qui étaient prévues.⁸³ L'usage d'ériger des statues souvent colossales du *Dèmos* est donc particulièrement répandu dans la seconde moitié du II^e s., où celle-ci peut, du reste, côtoyer celle du Peuple romain.

⁷⁸ *IG Cyrenaica*, n° 011000, Cyrène, IV^e s. (<https://igcyr2.unibo.it/en/igcyr011000>), l. 44–46: Κηρίνος πλάσσαντες κολοσδὸς κατέκαιον ἐπαρεώμενοι πάντες συνενθόντες καὶ ἄνδρες καὶ γυναῖκες καὶ παῖδες καὶ παιδίσκαι. *Ayant façonné des figurines de cire, ils les firent brûler pendant qu'ils prononçaient ces imprécations, tous réunis, hommes, femmes, garçons et filles (...)*. Voir du même auteur la notice κολοσσός de la *Chronique d'étymologie grecque* n° 13, in *Revue de Philologie* 85, 2 (2011), 352: le sens étymologique est celui de «statue rigide et immobile» (<*κολοθ-γός «érigé, dressé»), cf. Garnier 2006, s. v. κολοφών, 355.

⁷⁹ Adak – Thonemann 2022, ch. 6. Pour les exemples, voir p. 202–207.

⁸⁰ Respectivement *OGIS* 332, 7 (ἄγαλμα πεντάπηχυ τεθωρακισμένον *une statue en armes de cinq coudées*), et *IGRR* IV 292, ll. 25–26 (καὶ ἄλλη κολοσσική στεφανου[μένη ὑπὸ] τοῦ δήμου), cf. Adak – Thonemann, respectivement 202 et n. 4, et 204 et n. 22.

⁸¹ Adak – Thonemann, 201, l. B56–61: στήσαι δὲ καὶ εἰκόνα χαλκὴν κολοσσικήν τοῦ Δήμου τοῦ [Τηίων ἐπὶ τῆς] ἀγορᾶς ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ (...) ἔστω δὲ καὶ κιόνιον παρεστηκὸς ἐκ τῶν εὐωνύ[μων, ἐφ' οὗ ἐπ]έστω Νίκη στεφανοῦσα τὸν Τηίων Δήμον κισσοῦ στε[φάνῳ] (...) *que l'on érige une statue en bronze de grande taille du Dèmos des Tèiens sur l'agora, au lieu le plus en vue; qu'il y ait aussi une petite colonne à sa gauche sur laquelle se tient Nikè couronnant le Dèmos des Tèiens d'une couronne de lierre.*

⁸² Respectivement *I.Kymè* 13, après 130 avant notre ère, ll. 2–4 (παρ[στᾶ]σαι δεῖ αὐτῷ ἐπὶ τῷ αὐτῷ βῆματος καὶ εἰκόνα χαλκῆαν τῷ Δά[μῳ κ]ολοσσιαίαν *que soit placée à côté d'elle, sur le même socle, une statue de grande taille du Dèmos*); et *SEG* 58, 1220, une inscription datée d'entre 240 et 220 (pace ed. pr. Isager et Karlsson, qui y voient une copie d'entre 150 et 100, d'après la forme des lettres. Remerciements à R. van Bremen qui m'a permis de rectifier ce point), ll. 3–7 (στήσαι δὲ αὐτοῦ καὶ εἰκόνα χαλκὴν ἐν τῇ[τῇ] ἱερᾷ ἀγορᾷ? ἐν τῷ ἐπιφανε]στάτῳ τόπῳ· στήσαι δὲ καὶ τοῦ Δήμ[ου] εἰκόνα χαλκὴν πῆχε]ων πέντε στεφανοῦσαν τὴν Ὀλυμ[πίου] εἰκόνα] *que l'on érige une statue en bronze de lui sur l'agora, au lieu le plus en vue; que l'on érige aussi une statue de bronze du Dèmos, de cinq coudées, couronnant la statue d'Olympichos.*

⁸³ Respectivement *I.Magnesia* 104 (εἰκόν) et 101, l. 22–23 (εἰκόν du Dèmos) et 42–43 (εἰκόνες des trois juges

L'exemple de Mylasa invite à faire remonter l'usage grec de telles représentations du *Dēmos* aussi haut que le dernier tiers du III^e s.: il serait donc antérieur à l'époque de notre épigramme.⁸⁴ Nous réservons pour l'analyse du vers 5 la discussion sur l'identification de ces statues.

V.4: χαλκὸν ἐπ' ἀθανάτοις γράμμασι χευάμενοι

L'énonciation poétique est rarement à prendre au pied de la lettre. Du bronze coulé dans un moule est sortie la statue de Mikythos, qui était fixée sur le support qu'accueillait la cuvette visible sur la partie supérieure de la base, elle-même inscrite sur sa face antérieure. Le bronze n'était donc pas à proprement parler au contact des lettres, gravées sur la base, mais au-dessus, en surplomb de l'inscription. Il n'y a pas lieu pour autant de s'étonner que n'ait pas été employée la préposition ὑπέρ, qui eût décrit la configuration spatiale avec plus d'exactitude: cette préposition eût fait une syllabe de trop. Surtout, la préposition ἐπί, si elle paraît de prime abord indiquer, de façon plus lâche, la simple superposition entre statue et inscription, fut en fait choisie à dessein, parce qu'elle permettait de faire subtilement allusion⁸⁵ à la forme même de l'épigramme (ἐπί... γράμμασι)! La caractérisation de celle-ci comme 'immortelle' (ἀθανάτοις) par une forme d'auto-célébration du poète, sûr de son fait, et en référence peut-être aussi à Zeus, mentionné en tête, la mettait en outre, comme aussi les lettres mêmes qui l'inscrivaient, sous la protection de ce dieu tutélaire. Des monuments funéraires (μνημεῖον) peuvent de même être qualifiés d'immortels,⁸⁶ l'adjectif acquérant une valeur performative, puisque, par le fait de l'inscrire, on vise à le rendre effectivement tel. C'est moins la matérialité du monument que sa valeur symbolique, mémorielle, qui mérite un tel qualificatif. Il est de la même manière question, dans l'*Agésilas* de Xénophon (6.2.4), d'un trophée élevé par le roi à la suite d'une victoire militaire, pour qu'il reste comme monument immortel de sa valeur: ἀλλὰ μάχη ἀντιτύπω κρατήσας τρόπαιον ἐστήσατο, ἀθάνατα μὲν τῆς ἑαυτοῦ ἀρετῆς μνημεῖα καταλιπών.⁸⁷

V.5:

a) πρὸς μητρός. Θεῖοι δὲ (...)

Une première interprétation pourrait consister à suivre la syntaxe normative de la prose classique, c'est-à-dire celle des orateurs attiques, en considérant que la particule ligatrice postposée à θεῖοι implique qu'une ponctuation forte précédait ce mot: par conséquent πρὸς μητρός serait à rattacher syntaxiquement à ce qui précède, notamment au vers 4, et son rejet au vers 5 aurait pour effet de mettre ce syntagme prépositionnel en évidence. Dans cette hypothèse, θεῖοι serait à identifier comme l'adjectif θεῖος 'divin' au pluriel, employé comme épithète détachée, renvoyant nécessairement au masculin pluriel κολοσσῶν, v. 3: les statues auraient alors été décrites, dans le cadre d'une *ekphrasis* qui prendrait fin au vers 6, comme «divines (avec leur boucliers de part et d'autre, dressées pour annoncer les victoires à la course)». La caractérisation des statues comme relevant du domaine supra-humain⁸⁸ ferait d'autant moins problème

Magnètes et de leur secrétaire).

⁸⁴ Une représentation figurée est indirectement évocatrice du contraste entre statues de dimensions ordinaire et 'colossale': il s'agit d'une stèle funéraire de Sardes, datée de la fin du II^e s., portant une épigramme funéraire de cinq distiques en l'honneur de la défunte Ménophila, que l'on voit représentée sous la forme d'une statue dressée occupant tout le champ, deux personnages qui peuvent être ses enfants l'entourant en contrebas, le *ratio* étant presque du simple au triple, cf. *Steinepigramme* I, p. 408 (*I.Sardis* I, n° 111).

⁸⁵ C'est une forme de 'mention autonome', ici légèrement cryptée, du fait de la disjonction de ἐπίγραμμα dans lequel l'épithète ἀθανάτοις a été comme enchâssée: voir sur l'autonymie, pour le latin, Nicolas 2007.

⁸⁶ Voir *SEG* 35, 774, à Aigéai (Vergina), ca 350; ou *IGBulg* III, 1, n° 1023, Philippopolis, époque impériale, où ce sont les représentations figurées du défunt, lorsqu'il exerçait les fonctions de prêtre, qui sont qualifiées d'immortelles (εἰρεὺς τεμμηθεὶς εἰκόσιν ἀθανάτας).

⁸⁷ X., *Agésilas* 6.2.4; μνημεῖον ἀθάνατον, plus souvent dans cet ordre (avec l'adjectif prédicatif), est encore attesté chez d'autres historiens (Ctésias, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Philon).

⁸⁸ L'emploi de l'adjectif 'divin' se dit en particulier de héros, comme Ulysse, cf. notamment *Il.* 2, 335: μῦθον ἐπαινῆσαντες Ὀδυσσεύς θεῖοιο, dans les contextes où, comme celui-là, ils paraissent dépasser la condition d'homme

que, même dans l'hypothèse alternative que nous envisagerons en (b), qui consiste à interpréter θεῖοι comme référant plutôt aux 'oncles' de Mikythos, leur représentation statuaire héroïsée est vraisemblable aussi. Cependant, l'éloignement relativement important entre le référent (v. 3) et l'épithète (v. 5) fait difficulté, tout comme le caractère abrupt d'une phrase qui commencerait par Θεῖοι, comme nous le verrons à propos du vers 6.

La question centrale reste, néanmoins, celle de la valeur à donner à πρὸς μητρός. Au sens concret, la préposition indique une direction, que le génitif, s'il était à valeur ablative, inviterait à considérer comme l'indication d'une provenance; tandis que son autre valeur, partitive, orienterait vers la notion locative, plus lâche, de simple proximité. Qu'il se soit agi de la 'mère' de Mikythos ou même d'une divinité, comme la 'Grande Mère',⁸⁹ l'une et l'autre de ces entités animées impliquaient un emploi de la préposition au sens soit concret de 'devant', soit plus abstrait de 'au nom de'.⁹⁰ Mais comment comprendre cette allusion? Si un tel complément était à rattacher à ce qui précède, est-il concevable qu'érection de la statue et dédicace de son inscription aient été présentées comme faites au nom de l'une ou l'autre de ces entités présentées comme 'maternelles'? L'énonciation poétique, nécessairement concise, aurait-elle pu laisser entendre de la sorte que la mère de l'*honorandus* aurait contribué financièrement aux honneurs décernés à son fils par la cité de Kymè? Mais outre que la gloire des Kyméens en aurait été réduite d'autant, une telle participation n'aurait été attendue, de fait, que si les honneurs avaient été rendus par la cité dont la famille était ressortissante. Ou en admettant pour πρὸς le sens de 'devant, aux yeux de', faudrait-il plutôt comprendre que les honneurs rendus à Mikythos l'auraient été «en présence de sa mère», le père étant peut-être décédé avant elle –des honneurs décernés post-mortem à l'*honorandus*, que sa mère aurait été la seule de la famille à représenter, paraissent en revanche incompatibles avec l'allusion du v. 6 (ἑσταότες νίκας ἀγγελέουσι ποδῶν), où les statues dressées, décrites comme ayant fonction d'annoncer (futur ἀγγελέουσι) les victoires à la course à pied, orientent clairement l'épigramme vers l'avenir—. Ou se serait-il plutôt agi de la Mère des dieux, dont le culte paraît attesté dans l'une et l'autre cités?⁹¹ Mais comment comprendre «Au nom de la Mère»? Πρὸς + génitif est régulièrement attesté pour prendre les dieux à témoins, en particulier dans l'expression du serment,⁹² alors que nous n'avons pas de parallèle pour l'érection d'une statue 'au nom d(e)' une divinité.

par leur excellence.

⁸⁹ Pour la 'Grande Mère' ou 'Mère des dieux', divinité primordiale anatolienne, au culte souvent associé par syncrétisme à celui de Cybèle, mais aussi peut-être d'Artémis, voir, par exemple, Radet 1927, 15–18, sur l'Artémis d'Éphèse, d'abord indistincte «de la primitive Terre-Mère», notamment honorée d'un culte en Asie Mineure sous le nom de Cybèle (compte rendu du livre de Ch. Picard, *Éphèse et Claros. Recherches sur les sanctuaires et les cultes de l'Ionie du Nord*, Paris 1922). Sur Cybèle, voir Borgeaud 1996. Une stèle sculptée du V^e s., présentant côte-à-côte Artémis et Cybèle honorées par deux individus a été retrouvée à Sardes (<https://sardisexpedition.org/en/artifacts/r2-20>), qui témoigne, à cette période, de l'association culturelle des deux divinités plutôt que d'un véritable syncrétisme.

⁹⁰ Le parallèle fourni par Sophocle (*Œd. roi*, 1037), est particulièrement éclairant pour notre propos, puisqu'il réunit dans le même vers, avec le même emploi de πρὸς + génitif, successivement l'invocation aux dieux, puis la question posée de l'origine, maternelle ou paternelle de la dénomination d'Œdipe: (Ἀγγ.) ὦστ' ὠνομάσθης ἐκ τύχης ταύτης δς εἶ C'est pourquoi tu fus nommé qui tu es à la suite de cette aventure (Οι.) ὦ, πρὸς θεῶν, πρὸς μητρός ἢ πατρὸς; φράσον Ὁ, par les dieux, parle! Est-ce de ma mère ou de mon père que je reçus ce nom?

⁹¹ Des *naiskoi* archaïques à Kymè représentent Cybèle trônant, qui y attestent un culte ancien à la mère des dieux, cf. *I.Kyme*, T55, p. 163–164. Et Rubinstein, in Hansen – Nielsen 2004, n° 817, p. 1044, fait mention d'un temple à Isis remontant probablement au IV^e s., qui pourrait avoir abrité plus anciennement Cybèle. Un relief votif, représentant cette divinité en majesté provient probablement de Magnésie, qui date, cette fois, de l'époque impériale, et porte l'inscription dédicatoire suivante: [A]ρτεμισία Μητρὶ θεῶν (*I.Magnesia*, 217a). Cela plaiderait en faveur de la persistance de ce culte à travers les siècles.

⁹² Cf. Hom., *Il.* 19, 188: ἐπιρκεῖν πρὸς δαίμονος *se parjurer aux yeux d'une divinité*; IG II/III² 1237, 1.16, 396/5: ὑποσχόμενος πρὸς τῷ Διός *promettant au nom de Zeus*.

Ou serait-il préférable enfin d'interpréter μητρόσ dans πρὸς μητρόσ comme référant à la 'métropole' (variante poétique de μητρόπολις),⁹³ et de donner alors au complément prépositionnel sa valeur concrète de provenance: «venant, en provenance de la métropole»? Une épigramme en distiques élégiaques de la charnière du IV/III^e siècle, dédiée à un vainqueur à la course du nom de Ἡρογείτων, précisément Magnète du Méandre, explicite les liens entre la cité et la métropole thessalienne, avec le mot μητρόπολις lui-même:

Μάγνης μὲν γενεάν, στάδιον δέ με Πύθια παῖδας
 νικῶντα ἔστεφάνωσε εἰκόνη τῆιδε πόλις
 Μαιάνδρου ρεῖθροις προσκειμένη, ἵπποτρόφος δέ
 [Θ]εσσαλίας πατρίδος μητρόπολις λέγεται.⁹⁴

Une autre épigramme de forme similaire, mais plus tardive (datée de *ca* 400 de notre ère) est dédiée à un vicaire du diocèse d'Asie: c'est la 'métropole' de Phrygie (certainement Hiérapolis), qui honore ainsi son homologue Aphrodisias de Carie, et pour l'une et l'autre cités, c'est le mot μήτηρ qui est employé.⁹⁵ Serait-ce le bronze ou le poème (v. 4) qui aurait été présenté comme «venant de la métropole», soit la Magnésie thessalienne, évoquée dans le récit mythique de la fondation de la cité du Méandre (*I. Magnesia* 17), soit la métropole de la cité de Kymè, dont l'origine thessalienne, certes, non directement transmise par les sources, comme on l'a vu, pourrait être induite de la présence non loin d'elle d'une autre cité, du nom de Larissa, homonyme, par conséquent de celle de Thessalie?⁹⁶ Il n'est pas nécessaire, du reste, d'invoquer une région précise de Thessalie: cette région tout entière pouvait être conçue comme la mère-patrie pour à la fois Kymè et Magnésie, dont l'origine éolienne est mise en relief en tête de notre épigramme; en faveur de cette hypothèse, la mise en évidence de πρὸς μήτροσ, v. 5, pourrait faire écho à celle de Ἔθνος Αἰολέων, v. 1, et de Μικύθου, v. 3, en tête des trois premiers hexamètres, invitant à établir une relation topique entre les trois, celle de la filiation par rapport à la métropole commune. Nous allons voir cependant que la proposition de lecture alternative du v. 5 offre l'intérêt de donner bien plus de cohérence à l'ensemble, *i. e.* à la mention des κολοσσοί, v. 3, à l'*ekphrasis* des vv. 5–6 et à la mention Ὀλβιος οἶκος ὁ πᾶς, v. 7.

b) Πρὸς μητρόσ θεῖοι δέ

On aurait pu être tenté d'exclure, notamment pour la raison de syntaxe normative évoquée en (a), qu'aient été ici mentionnés des «oncles du côté maternel»:⁹⁷ qu'auraient fait, du reste, ces 'oncles', debout (v. 6,

⁹³ Cet emploi est attesté depuis Pindare (*Ol.* 9, pour Epharmostos d'Oponte, vainqueur à la lutte, cf. vv. 17–20): Θάλλει δ' ἀρεταῖσιν | σόν τε, Κασταλία, πάρα | Ἀλφεοῦ τε ῥέεθρον | ὅθεν στεφάνων ἄωτοι κλυτὰν | Λοκρῶν ἐπαίροντι ματέρ' ἀγλαόδενδρον. *Elle (Locres) déborde d'excellence auprès de tes eaux, Castalie, comme auprès de celles de l'Alphée; l'éclat des couronnes qu'elle en rapporte élève au nues la métropole renommée de Locres, aux arbres splendides* (trad. Puech, C.U.F.).

⁹⁴ Ebert 1972, n° 53: Magnète de naissance, c'est comme vainqueur au stade aux concours pythiens dans la catégorie 'enfants' que m'a couronné de cette image la cité sise au bord du cours du Méandre, et la Thessalie qui nourrit les chevaux est dite métropole de ma patrie.

⁹⁵ *Steinepigramme* I, p. 231: εἰκόνα λαϊνέην μὲν Ἀλεξάνδροιο δικαίου | ἡ Φρυγίης μήτηρ μητέρι τῆι Καρίης κτλ. Certes, le sens n'est plus, à cette époque, le même que celui que nous entendons ici de 'cité-mère': c'est devenu au-delà de l'époque hellénistique la dénomination usuelle des 'grandes cités', comme aujourd'hui, dans les langues modernes.

⁹⁶ *Supra*, note 29.

⁹⁷ L'emploi de masc. θεῖος comme substantif pour désigner l' 'oncle', est assez rare et non antérieur à l'époque classique, où il se rencontre en premier lieu chez Euripide, Isée, Platon et Aristophane (*LSJ*); pour des attestations épigraphiques micrasiatiques hellénistiques et impériales, voir Robert, *Amyzon* 66, l. 3 (base de la statue hellénistique de Balagros: τὸν πρὸς μητρόσ θεῖον) et *MAMA* VIII, notamment 375, l. 9 (frontière pisido-phrygienne, inscription impériale: τὸν πρὸς μητρόσ θεῖον αὐτῶν), où il est question chaque fois, comme ici, d'un oncle maternel. D'après Chantraine, *DELG*, s. v. θεῖος, cette désignation de l'oncle aurait appartenu au registre familial et pourrait présenter

ἔσταότες, au participe parfait résultatif), l'un et l'autre porteurs de boucliers, pour annoncer des victoires à la course (v. 6, νίκας... ποδῶν)? Le parfait résultatif nous oriente vers la description d'une réalité visible et, en l'occurrence, 'installée', comme peuvent l'être des statues: commence en effet ici une *ekphrasis*. Or, du point de vue syntaxique, il arrive en poésie et en prose d'art que δέ ne soit pas en seconde position, comme attendu, mais puisse apparaître en troisième ou même en quatrième position.⁹⁸

On pourrait alors considérer que les oncles maternels étaient représentés par les statues plus grandes entre lesquelles avait été placée celle de Mikythos (Μικύθου ἰδρύσαντο δύο κατὰ μέσσα κολοσσῶν), et que ce sont ces statues, munies de boucliers, qui allaient annoncer les victoires à la course, et notamment à l'*hoplitodromie*. Il s'ensuivrait aussi que ces oncles étaient probablement au nombre de deux, comme l'indiquerait la mention σὺν ἀσπίσιν ἔνθα καὶ ἔνθα «avec (leurs) boucliers de part et d'autre», qui évoquerait la complémentarité de leurs statues, sans doute représentées symétriquement, avec le bouclier, pour l'une, à sa gauche, pour l'autre, à sa droite, comme s'il s'agissait d'un couple de jumeaux ou comme si la représentation avait visé à les identifier à un couple mythique de jumeaux comme Castor et Pollux⁹⁹ (ces jumeaux ne sont, il est vrai, que très rarement représentés, chacun muni d'un bouclier).¹⁰⁰ Certes, le caractère de cheville métrique de ἔνθα καὶ ἔνθα¹⁰¹ pourrait aussi inviter à ne pas prendre cette expression au pied de la lettre; il n'en demeure pas moins que les oncles auraient été représentés en même temps, et que cela suppose qu'ils aient exercé ensemble, ou successivement, le même type de responsabilité ou toute autre forme d'agentivité, y compris athlétique, dont la célébration honorifique ait impliqué l'érection de leurs statues conçues pour leur effet d'ensemble.

La présence de boucliers avec ces statues aurait-elle pu commémorer des exploits militaires? Il ne paraît pas, en théorie, aller de soi que des représentations guerrières aient pu figurer à l'intérieur de l'enceinte d'un sanctuaire d'Artémis, mais il est vrai que le sanctuaire d'Artémis Leukophryènè était poliade, et qu'à

le même radical, sans le redoublement, que le nom de la 'nourrice', τήθη, d'attestation tout aussi récente.

⁹⁸ Voir par exemple le *DGEsp*, s. v. δέ, alinéa D: εἰς τοὺς συκόφαντας δ' ἄγειν (D. 18, 112), πρὸς τοῖς παροῦσι δέ (Æsch., *Pr.* 320), τὰ τῶν θύραθεν δέ (Æsch., *Th.* 193) ou encore ἐπὶ τῶν τοιούτων ἦδη δὲ ἱππαζόμενοι ἵπποι (X., *Equ.* 11, 8).

⁹⁹ Le lien entre les Dioscures, Castor et Pollux de Lacédémone, et l'athlétisme est établi par Pindare, *Néméenne* 10, 49–51: Κάστορος δ' ἐλθόντος ἐπὶ ξενίαν παρ Πамφάη | καὶ κασιγνήτου Πολυδεύκεος, οὐ θαῦμα σφίσι | ἐγγενὲς ἔμμεν ἀεθληταῖς ἀγαθοῖσιν· *Castor vint recevoir l'hospitalité de Pamphaès avec son frère Pollux ; aussi n'est-ce point merveille que cette famille produise héréditairement de bons athlètes* (trad. Puech, C.U.F.). Castor est associé ailleurs, chez le même auteur, à un autre héros, le Thébain Iolaos, neveu d'Héraclès, pour la gloire qu'ils ont l'un et l'autre acquise, notamment à la course d'hoplites, cf. *Isth.* 1, 22–24: λάμπει δὲ σαφὴς ἀρετὰ | ἔν τε γυμνοῖσι σταδίοις σφίσι | ἐν τ' ἀσπιδοδοῦποισιν ὀπλίταις δρόμοις (...) *leur excellence brille clairement dans les stades où l'on court nu et dans les courses d'hoplites retentissantes du bruit des boucliers* (trad. Puech, C.U.F.).

¹⁰⁰ Le dépouillement, à la recherche d'illustrations, du *LIMC* III, 2, 457–503, s. v. *Dioskouroi*, s'est avéré infructueux, et c'est seulement sur le web (<https://ancienrome.ru/art/artworken/img.htm?id=834>) que j'ai trouvé la photo (DeAgostini/Getty Images) d'un bas-relief d'époque impériale de Castor et Pollux, représentés debout, côte à côte, avec leurs boucliers de part et d'autre: provenant de la fontaine de Juturne, adjacente à leur temple sur le forum, il est aujourd'hui conservé au Musée archéologique de Rome.

¹⁰¹ ἔνθα καὶ ἔνθα est constitué d'un premier dactyle (-) suivi de sa troncation sous la forme du trochée (-). Cette cheville métrique se rencontre dès Homère, en différentes positions dans l'hexamètre, notamment à la fin, comme ici, cf. *Il.* 2, 476; 2, 812; 7, 156 etc. Elle est épigraphiquement employée dans une *ekphrasis* de mosaïque en distiques élégiaques du IV^e/V^e s. de notre ère à Halicarnasse, cf. *Steinepigramme* I, p. 53, avec le sens plus large 'de toutes parts': (...) σῶμα λίθων πολύμορφον, ὅπερ τεχν[ή]μονες ἄνδρες | στορνυμένου δαπέδου πάντοθεν ἠγλάϊσαν, | ὄφρα κεν ἔνθα καὶ ἔνθα δόμου πολυδαίδαλον εἶδος | ὑπορόφου πάτριη τῆιδ' ὀνομαστὸν ἔη (...) *un ensemble de pierres de formes multiples, que les hommes d'art rendirent de partout éblouissant, une fois le sol couvert, de façon à ce que l'aspect de toutes parts ouvragé de la demeure haute de plafond fût renommé dans notre patrie.*

ce titre, il est attendu que tous types d'honneurs aient pu y trouver place, y compris militaires.¹⁰² Cependant, la mention au v. 6 de la fonction de messagers de victoires à la course pour ces statues laisse plutôt penser que les boucliers qui les ornaient sont ceux qui étaient portés à la course armée ou *hoplitodromie*: paraît en effet avoir été porté à cette épreuve un armement d'hoplite réduit, en général, au casque, aux jambières et au bouclier.¹⁰³ Certes, nous n'avons pas d'attestation de l'existence d'une telle épreuve aux concours des *Leukophryèna*, mais elle n'en est pas moins tout à fait vraisemblable, notamment peut-être pour commémorer la geste héroïque de l'oikiste Leucippos.¹⁰⁴ La course d'hoplites est connue au moins dès *ca* 500 avant notre ère à Athènes,¹⁰⁵ et J.-Y. Strasser en donne encore maints exemples dans son *Corpus des palmarès d'Octavien à Valentinien Ier*.¹⁰⁶ Elle est notamment attestée en Asie Mineure: elle fut ainsi remportée aux Héracléia¹⁰⁷ par Onasitélès fils d'Onasistratos, citoyen de la Pérée de Rhodes, au II^e s.¹⁰⁸ La capacité remarquable (30 000 spectateurs) du stade de Magnésie, dont les installations visibles aujourd'hui, certes, sont d'époque romaine, paraît avoir visé une fréquentation internationale à grande échelle des *Leukophryèna*, que laissent, par ailleurs, attendre les inscriptions n° 16 à 87 contemporaines de notre épigramme, qui sont autant de témoignages de l'acceptation du statut stéphanite de ces concours par les cités du monde grec: une épreuve athlétique comme celle-là, dont l'antiquité rehaussait encore le

¹⁰² Sur l'érection de statues honorifiques dans l'espace public des cités hellénistiques, et notamment dans leurs sanctuaires, voir Ma 2013, 79–85, qui l'explique d'abord par l'origine votive de l'offrande de statues de cette nature.

¹⁰³ Voir n. 105, la description de la stèle de l'*hoplitodrome*, et n. 108, la description de l'armement de la statue de l'Athénien Epicharinos.

¹⁰⁴ Cf. n. 39, la représentation monétaire, certes postérieure, de Leucippos armé d'un heaume et d'un bouclier.

¹⁰⁵ Cf. Paus. VI 13, 1 (C.U.F.) et le commentaire, p. 183–184: l'athlète, Astylos de Crotone est connu comme olympionique pour avoir remporté la course du stade et du *diaulos*, mais si l'on suit *P. Oxy.* 222, il aurait remporté aussi la course d'hoplites, en 480 avant notre ère. Une fête arcadienne 'en armes' des *Ἐπιδόμια*, homonyme du nom de tribu *Ἐπιδόμια* à Mantinée (*IG* V 2 271, 10, IV^e s.), variante locale de *Ἐπιδόμιοι*, épithète du Zeus également arcadien (Arist., *PA* 673a19 et *IG* V 2 344, 18, Orchomène, III^e s.), qu'a fait connaître la publication par J.-M. Carbon et J.P.T. Clackson (*Kernos* 2016, 119–158) du calendrier de fêtes arcadien du début du V^e s. pourrait être mise en relation avec cette épreuve, dont la première attestation aux concours olympiques est contemporaine. Il en va probablement de même de la stèle dite de l'*hoplitodrome* datée *ca* 500, trouvée à Athènes et aujourd'hui conservée au Musée archéologique (Kaltsas 2002, p. 71, inv. 1959): sur ce fragment de motif funéraire, l'homme représenté nu, mais portant un casque d'hoplite, permettrait de considérer que cette épreuve remontait au moins aussi haut et monterait que l'armement pouvait y être limité au casque.

¹⁰⁶ Strasser 2021, n° 21 = *Choix Delphes* 286: l'épreuve, qui aurait été courue par des jeunes femmes, est dite *ἐνόπιον*. Et le n° 25 du même corpus, une inscription de Kéramos de Carie Trachée mentionne la même épreuve; de même n° 36, où elle fut remportée par un Rhodien de l'époque de Domitien. Ailleurs, la course est désignée comme celle de l'*ὀπίτης*, ainsi n° 4–5, palmarès jumeaux de Milet, de l'année 20 avant notre ère. Il est enfin possible que l'emploi imprécis de *ὄπιον* ait suffi à y renvoyer, comme peut-être au n° 146, dans le palmarès d'un *triastès* à Érythrées, probablement d'après 212 (*Aurelius*, Sevèreia), où la forme est cependant fort restituée: *ἴ[πιον]*. Signalons aussi que des inscriptions provenant de gymnases témoignent de l'entraînement à cette épreuve qu'y recevaient les jeunes gens, cf. *TAM* III 1, n° 199, l. 20, époque romaine, Van Nijf 2010, 188, n. 68.

¹⁰⁷ L'éditeur de l'inscription de la Pérée rhodienne, W. Blümel, indique à propos de ce concours: «in Rhodos nicht bekannt»; les autres concours où l'athlète s'est illustré sont connus à Rhodes (*Τλαπολέμεια*) ou à Cnide (*Δωρεία*).

¹⁰⁸ *I.Rhodische Peraia* 555, 11. Voir aussi *I.Milet* 406; *I.Perge* 272 (II^e s. de notre ère). Hecatommnos de Milet est connu chez Phlégon (Jacoby, *FGH* 2b, 257, F 12, l. 2) pour avoir remporté cette épreuve comme olympionique à la 177^e olympiade (72 avant notre ère), cf. Moretti 1957, n° 681–683; et l'épreuve est, par ailleurs, mentionnée (*ὀπίται*) par Flavius Philostrate (*De gymnastica* 3, 2 etc.), au II^e s. de notre ère. La mention de *ὀπιτοδρομειν* se rencontre, quant à elle, une seule fois chez Pausanias (1.23.9) à propos de l'Athénien Epicharinos, dont la statue en tenue d'*hoplitodrome* le représentait avec «les armes défensives de l'hoplite, casque, cuirasse, jambières et bouclier» (cf. Chamoux, C.U.F., p. 204). Le nom d'agent *ὀπιτοδρόμος* n'est, de son côté, attesté que chez Pollux (3.151, 10) et dans la *Souda* (φ 144, 3). La désignation ancienne de l'épreuve se faisait donc par le nom de l'hoplite, le contexte agônistique ou militaire suffisant à éclairer le lecteur sur l'acception de sens à lui donner, et ce n'est qu'à partir de l'époque impériale que le composé plus explicite en *-δρόμος* a pu y être substitué.

prestige, ne pouvait manquer d'y avoir été inscrite.

Ce serait ainsi une façon d'honorer davantage encore Mikythos que de mentionner la lignée, en l'occurrence maternelle, d'athlètes dans laquelle il prenait place; l'absence de référence à son père s'expliquerait alors d'autant mieux s'il n'avait pas été lui-même athlète de renom. L'interprétation (b) confirmerait aussi la citoyenneté magnète de Mikythos: si les statues de ses oncles étaient déjà érigées dans l'enceinte du sanctuaire, avant que fût ajoutée la sienne, il devait s'agir d'une famille implantée dans la cité au moins dès la génération précédente. Ajoutons que cette interprétation de θεῖοι donne davantage de sens au distique de conclusion, vv. 7–8: le renom de la maison, οἶκος, qualifiée de l'insistante mention ὁ πᾶς, puis le pluriel τοιούτους s'expliquent d'autant mieux si les honneurs décernés à l'*honorandus* s'adjoignaient à ceux qu'avaient reçus d'autres membres de sa famille.

V.6: ἔσταότες νίκας ἀγγελέουσι ποδῶν *debout pour annoncer les victoires à la course.*

Si la traduction de ce troisième pentamètre, qui achève l'*ekphrasis* des *kolossoi* du v. 3, ne fait aucun doute: «(ils sont) dressés pour annoncer les victoires à la course», son interprétation dépend naturellement de celle qui a été retenue pour le vers qui précède. Si nous admettions encore l'interprétation (a: πρὸς μητρός. Θεῖοι δὲ ...), l'adjectif au nominatif masculin pluriel θεῖοι ferait alors fonction d'épithète détachée de κολοσσῶν, dont il mettrait en relief la nature de représentation déifiée ou héroïsée; s'y trouverait, en outre, apposé le participe ἔσταότες, l'ensemble référant au sujet du verbe ἀγγελέουσι. Cependant, la construction serait ainsi très abrupte: non seulement l'épithète détachée θεῖοι serait éloignée de κολοσσῶν et à un cas différent, mais nous aurions une apposition à celle-ci, l'ensemble tenant lieu de sujet au verbe au futur. En revanche, en avalisant l'hypothèse (b: Πρὸς μητρὸς θεῖοι δὲ...), la syntaxe devient limpide: les 'oncles maternels' deviennent le sujet du verbe ἀγγελέουσι, avec ἔσταότες en apposition à ce sujet. Par conséquent, voici un motif supplémentaire pour désormais privilégier cette interprétation.

Le caractère elliptique de la construction d'ensemble des vv. 3–6 n'en demeure pas moins: le rattachement de l'*ekphrasis* aux *kolossoi* n'est pas explicite, et c'est par déduction que le lecteur est amené à le faire, le participe parfait ἔσταότες au sens intransitif non dynamique de 'dressé, debout' l'invitant à identifier les 'oncles maternels' avec ces statues. Nous considérerons donc que les oncles maternels ont dû être figurés sous la forme d'un groupe de deux statues de grandeur nature ou supérieure à leur taille humaine, armées symétriquement de boucliers, dont la représentation symbolique comme messagers des victoires à la course (νίκας ἀγγελέουσι ποδῶν) s'explique par la taille et le couple visuellement remarquables qu'elles formaient dans l'enceinte du sanctuaire mais surtout par l'armement (dont les boucliers ont pu être seuls explicités), qui permettait d'y reconnaître des athlètes victorieux à la course d'hoplites.

L'épigramme n'explique pas davantage si Mikythos courait lui-même: les victoires à la course que les statues des oncles devaient annoncer pouvaient être celles de l'ensemble des athlètes susceptibles de s'illustrer à cette épreuve lors des *Leukophryèna*. C'est à nouveau par déduction, en nous demandant pourquoi l'*ekphrasis* a été, paradoxalement, consacrée aux statues des oncles plutôt qu'à celle de l'*honorandus* que nous comprenons qu'elle donne, en fait, subtilement à voir, comme en miroir, celle de l'*honorandus* à travers elles, et que par conséquent, Mikythos devait être aussi un athlète réputé pour ses multiples victoires à la course. Il ne paraît pas pertinent, en revanche, de déduire de l'emploi du futur ἀγγελέουσι que certaines de ces victoires pouvaient être encore à venir. En effet, la carrière athlétique a, aujourd'hui encore, une durée limitée; J.-Y. Strasser indique comme hautement probable, notamment pour un pancratiaste, qu'à plus de 35 ans, «il a alors cessé son activité de sportif professionnel»,¹⁰⁹ et cette limite d'âge qu'il indique à propos d'athlètes tardo-antiques a toute chance d'être valide aussi pour les époques antérieures. Or, à l'inverse, l'exercice de la fonction de juge suppose un âge requis, qui a pu varier suivant les

¹⁰⁹ Strasser 2021, 614, à propos des palmarès des 'retraités probables'. Voir aussi 610, sur la connaissance approximative de l'âge, seulement vérifié par l'*egkrisis*, qui validait, en établissant l'âge officiel, l'admission dans la catégorie des *paides* et empêchait ensuite de tricher sur son âge.

cités et les époques, mais qui à Athènes était de 30 ans,¹¹⁰ et l'on peut supposer qu'il en allait de même pour exercer la fonction dans une cité étrangère. Pour concilier les deux *termini*, il faudrait faire l'hypothèse, par trop spéculative, que Mikythos n'avait guère plus de trente ans au moment où il s'est vu récompenser pour sa justice (δικαιοσύνης), et qu'il lui restait par conséquent encore quelques années pour s'illustrer comme athlète. La meilleure solution reste alors, et je remercie Patrice Hamon, qui me l'a suggérée, de considérer que ce sont les victoires *passées* de Mikythos que les statues de ses oncles *allaient dorénavant* annoncer. L'emploi du futur n'aurait pas donné d'indication sur la temporalité des exploits eux-mêmes, mais sur celle de leur commémoration: l'installation de la statue de Mikythos entre celles de ses oncles, qui les auraient dues eux-mêmes à leur excellence à la course d'hoplites, *allait leur permettre* par là-même de faire la publicité aussi des victoires à la course remportées par leur neveu. Le troisième point commun qui les réunissait, outre l'appartenance à la même maison et le fait d'être honorés, les uns et les autres, de statues, était certainement aussi l'excellence athlétique. Une ultime question subsiste, néanmoins, sur le type de course dans lequel Mikythos s'était illustré: était-ce, comme ses oncles, dans la course d'hoplite? Sa statue a peu de chance d'avoir été elle-même ornée d'un bouclier, puisque l'honneur rendu par les Kyméens concernait ses compétences de juge: les boucliers des statues des oncles qui encadraient la sienne auraient-ils permis, justement, de rendre indirectement hommage aussi à ses victoires au même type de course qu'eux?

V.7: Ὀλβιος οἶκος ὁ πᾶς καὶ ἀοίδιμος·

Comme on l'a déjà indiqué, l'insistance de ὁ πᾶς 'tout entière', pour qualifier la maisonnée, c'est-à-dire la famille dont Mikythos est ici le glorieux représentant, est un argument de poids en faveur de l'interprétation de πρὸς μητρὸς θεῖοι comme les 'oncles maternels', puisque le groupe de statues dont ceux-ci ont été honorés est un autre témoignage du destin favorisé que les deux branches de la famille ont eu en partage, sur deux générations au moins. La prospérité de la maison, ou famille, est une leit motiv, que l'on trouve abondamment illustré à partir de l'époque classique, à Athènes.¹¹¹ Il faut souligner la récurrence de cette formule justement dans le récit de fondation de Magnésie (*I. Magnesia* 17), qui mentionne, dans les parties hexamétriques, successivement l'«heureuse maison de Mandrolytos» (Μανδρολύτου δόμος ὄλβιος, v. 32), puis en conclusion (v. 50), le fait que ce sont les «heureux Magnètes qui l'habiteront» (ἔνθα δὲ Μ[α]νδρολύτου δόμον ὄλβιοι οἰκήσο[υσιν Μ]άγνητες), avec un transfert de la qualification par cet adjectif, de la maison de Mandrolytos, aux Magnètes eux-mêmes. C'est de même ici en conclusion de l'épigramme, comme en écho à cette caractérisation même de la cité, que la maison de Mikythos est dite ὄλβιος, comme si le destin de cette famille était représentatif de celui de la cité tout entière, en contribuant à l'illustrer de façon exemplaire. C'est une ultime allusion à l'appartenance de l'*honorandus* aux familles de premier plan dans la cité.

Les adjectifs ὄλβιος et ἀοίδιμος ne paraissent pas avoir été employés ensemble dans d'autres textes (ni davantage le second avec οἶκος); le second adjectif, au sens de 'chanté, fameux' (Hom.+), mis en valeur ici avant la césure bucolique, commence surtout à être employé par Pindare, et l'on citera notamment la troisième *Néméenne*, dédiée à la gloire des Myrmidons (v. 14), qui poursuivent les Amazones (v. 38), et plus particulièrement aux vv.77–80: πέμπω μεμιγμένον μέλι λευκῶ | σὺν γάλακτι, κίρναμένα δ' ἔερσ' ἀμφέπει, | πόμ' ἀοίδιμον Αἰολίσσιν ἐν πνοαῖσιν αὐλῶν *je t'envoie le miel uni à la blancheur du lait, mélange que l'écume couronne, breuvage mélodieux qui jaillit des flûtes éoliennes* (trad. Puech, C.U.F.). Si une telle référence littéraire avait été présente à l'esprit de notre poète, l'allusion à la mélodie des flûtes éoliennes serait une façon de revenir en conclusion à la thématique de l'ethnicité éolienne commune aux deux cités (dont celle qui honore dit justement avoir une Amazone comme éponyme), par un retour subtil

¹¹⁰ Voir, pour Athènes, Arist., *P.A.* 63, 3; ailleurs, voir *e. g.* la convention Stiris – Médéon (*Syll.*³ 647, 19, 135 avant notre ère), où est mentionné l'âge fixé (τοὺς ἐνικομένους ταῖς ἄλικίας).

¹¹¹ Cf. Eur., *Hippol.* 755; Platon, *Protagoras* 337d7 etc.

à l'épigramme elle-même. C'est dans tous les cas à comprendre en écho méta-poétique à ἐπ' ἀθανάτοις γράμμασι au v. 4: le poète dit sa fierté d'avoir contribué à l'éclat de cette famille et, à travers elle, des deux cités.

V.7–8: οἱ δὲ τεκόντες τοιούτους μακάρων εἰσὶν ὁμώροφιοι.

L'adjectif ὁμώροφος 'logeant sous le même toit' (Antiphon, D.+) est assez rare, et d'emploi par conséquent recherché. C'est du rest, le seul adjectif composé de l'épigramme, avec ἀθανάτοις, v. 4, et c'est peut-être avec une forme de préciosité que l'épigramme s'achève sur ce mot. Il se construit en principe, comme le laisse attendre le sémantisme de son premier élément, avec le datif plutôt que le génitif, mais on pourra le considérer ici comme substantivé, et le génitif, comme son complément de nom. L'emploi du pronom de qualité τοιοῦτος est un peu plat, mais il est employé comme anaphorique, synthétisant l'ensemble des éléments qui ont suffisamment démontré l'excellence de Mikythos et de sa famille, et permettant une forme d'ouverture, comme il se doit en ce dernier vers du poème, en élargissant le propos à l'élite non seulement de Magnésie et de Kymè, mais de toutes les cités du monde grec. Pourrait-on voir dans l'emploi de l'adjectif μάκαρ, désignation des 'bienheureux', une possible allusion au nom Μάκαρ d'un roi de Lesbos, frère de Magnès et du même père Éole, *i. e.* un ultime renvoi à l'ethnicité commune aux deux cités à l'arrière-plan de cette épigramme?

Notons pour finir que οἱ δὲ τεκόντες fait référence au géniteurs, certes, de façon générique, s'il a bien été question non seulement de Mikythos mais de ses oncles, mais que c'est peut-être la seule allusion, bien furtive, au père de l'*honorandus*, dont l'évincement par la parentèle masculine maternelle pourrait laisser soupçonner: soit qu'il était prématurément décédé en laissant orphelin son fils, encore enfant, dont l'un des oncles aurait pu être alors le tuteur; soit qu'il ne s'était pas lui-même illustré comme athlète... Il est vrai que la forme métrique contrainte de l'épigramme courte pourrait suffire à expliquer que le nom du père n'ait pu y trouver place.

Traduction française

Du peuple des Éoliens, non de la seconde génération née de Zeus,
 2 les Kyméens ont érigé les honneurs que voici à la justice
 de Mikythos, entre deux statues colossales,
 4 coulant le bronze sur des lettres immortelles.
 Du côté maternel ses oncles avec leurs boucliers de part et d'autre,
 6 sont debout pour annoncer ses victoires à la course.
 Fortunée est sa maison tout entière et digne d'être chantée : ceux qui ont donné naissance à
 8 de tels hommes partagent des bienheureux le toit.

English Translation

Belonging to the *ethnos* of the Aeolians, not to the second generation originating from Zeus,
 2 the Kymaeans set up the following honours (in gratitude) for the justice
 (rendered) by Mikythos, between two colossi,
 4 casting bronze above an immortal inscription.
 His maternal uncles, with their shields on either side,
 6 stand here to announce his victories in the foot race.
 Fortunate is his whole house and worthy to be sung: those who gave birth to
 8 such men share the roof of the blessed.

Turkish translation

Aioller soyundan, köken açısından Zeus'tan doğan ikinci nesilden olmayan
 2 Kymeliler dikti aşağıdaki onurları adalet duygusunun karşılığı olarak

- Mikythos için, iki dev heykelin arasına,
 4 Tunç akıtarak ölümsüz kitabenin üstüne.
 İki tarafında kalkanlarıyla duran dayıları,
 6 Koşuda kazandığı zaferleri duyurmak için ayağa kalktı.
 Talihli ve övülmeye layıktır tüm soyu: böyle bir erkeğe
 8 Hayat verenler kutsanmışlarla aynı çatıyı paylaşır.

Cette épigramme en distiques élégiaques en l'honneur de Mikythos de Magnésie du Méandre a comme meilleur parallèle celle qui honore son contemporain Lichas fils d'Hermophantos de Milet: la même thématique des parentés légendaires y est évoquée, qui a pour but de célébrer l'hellénisme de l'Orient grec en rappelant l'ancrage des Grecs des cités d'Asie Mineure dans la vieille Grèce, et la même forme poétique de l'épigramme élégiaque y est employée pour indiquer le caractère panhellénique de la culture hellénistique qui y est illustrée. À Mikythos fut donc offert par une autre cité que la sienne, Kymè d'Éolide, le double honneur de la statue et de l'épigramme qui, sur sa base, en révélait subtilement les raisons: l'origine de la décision, la justice rendue avec éclat probablement dans l'autre cité, où l'*honorandus* aurait exercé la fonction de juge étranger, ainsi que l'excellence reconnue de sa maison, notamment de sa lignée maternelle: avec elle, il partageait sans nul doute les prouesses à la course qui avaient valu à ses oncles d'être eux-mêmes honorés de statues munies du bouclier d'hoplite. Le groupe monumental qu'elles formaient, celles des oncles flanquant de part et d'autre celle de Mikythos, renforçait d'autant sa gloire. Une *ekphrasis* les décrit, qui nous donne à voir, comme en miroir, celle de l'*honorandus* à travers elles. De façon attendue, les dieux ne manquent pas de rehausser de leur *aura* l'épigramme, d'un bout à l'autre: Zeus lui-même, dès le premier vers, avec en écho, au dernier vers, la référence aux 'bienheureux' dont les géniteurs de Mikythos partagent le toit. Le poète ne s'oublie pas pour autant puisque la fierté qu'il éprouve de sa composition est elle aussi exprimée par deux fois: à travers d'abord une première forme d'*ekphrasis* dans laquelle l'épigramme se désigne elle-même (ἐπ' ἀθανάτοις γράμμασι), puis l'écho de l'avant-dernier vers, où pour mieux exalter la prospérité de la famille, il la dit αἰόδιμος 'digne d'être chantée', forme possible aussi de *captatio benevolentiae* destinée à assurer son avenir!

Les ambiguïtés auxquelles le caractère allusif de cette épigramme nous a confrontés étaient certainement moindres pour ses lecteurs antiques, qui avaient devant eux le groupe monumental des trois statues, sans parler bien sûr des contemporains de Mikythos, qui avaient assisté à la célébration des honneurs qui lui étaient rendus. Le lecteur moderne, quant à lui, pouvait à trois reprises douter même de la structuration syntaxique: au v. 1, où n'allait de soi ni l'interprétation de ἀρχήν, ni le rattachement du syntagme ἐγ δεύτεροι; au v. 3, où le rattachement de δύο peut se faire soit à τιμὰς τάσδε, v. 2, soit à κολοσσῶν au même vers, et enfin au v. 5, pour πρὸς μητρὸς θεῖοι δέ. La densité du premier vers, d'un foisonnement de sens riche d'enjeux pour ces cités micrasiatiques, qui affirment leur éolisme et des parentés essentielles aux relations diplomatiques à la fois entre elles et avec les royautes présentes en Anatolie, ainsi que le caractère allusif des vv. 3 à 6 évoqueraient presque ces poèmes cryptés dont les érudits de l'époque hellénistique faisaient leurs délices,¹¹² sans que l'on puisse aller jusqu'à dire que telle fut effectivement la recherche du poète. La qualité poétique de notre épigramme n'est cependant pas telle qu'elle puisse rivaliser avec celles du maître du genre, Callimaque, et d'autant moins, du reste, que le registre linguistique est ici celui de la prose standard, y compris dans l'emploi des deux seuls composés: ἀθανάτοις, v. 4, et ὁμωρόφιοι, v.8, alors que l'érudit alexandrin émaillait sa poésie du vocabulaire le plus recherché et le

¹¹² Voir, pour l'époque hellénistique, Saïd et al. 1997, 306, où est cité Pasquali (*Arte allusiva* 1942), à propos de l'art de l'allusion caractéristique des poètes érudits de cette période. Parmi eux, l'auteur de l'*Alexandra*, Lycophron, était particulièrement réputé pour son style «allusif et énigmatique, proche de celui des oracles» (344).

plus rare.¹¹³

Abréviations bibliographiques

Pour les références aux inscriptions, nous nous conformons à la liste *GrEpiAbbr*, version 2024 (aiegl.org/grepiabbr.html).

Adak – Thonemann 2022	M. Adak – P. Thonemann, <i>Teos and Abdera. Two cities in Peace and War</i> , Oxford 2022.
Biard 2017	G. Biard, <i>La représentation honorifique dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique</i> , Athènes 2017.
Bingöl 2020	O. Bingöl, <i>Magnesia on the Meander 1984–2020</i> , Ankara 2020.
BMC Troas 1894	<i>A Catalogue of the Greek Coins in the British Museum (Troas, Aeolis, Lesbos)</i> , London 1894.
Borgeaud 1996	Ph. Borgeaud, <i>La mère des dieux. De Cybèle à la Vierge Marie</i> , Paris 1996 (English version: <i>Mother of the Gods</i> , Baltimore 2004).
Cagnat et al. 1927	R. Cagnat, coll. J. Toutain, P. Jouguet et G. Lafaye, <i>Inscriptiones graecae ad res Romanas pertinentes</i> , vol. IV, <i>Inscriptiones Asiae II</i> , Paris 1927.
Cahen 1929	E. Cahen, <i>Callimaque et son œuvre poétique</i> , Paris 1929.
Carbon – Clackson 2016	J.–M. Carbon – J.P.T. Clackson, <i>Arms and the Boy: On the New Festival Calendar from Arcadia</i> , <i>Kernos</i> 29, 2016, 119–158.
Carless Unwin 2017	N. Carless Unwin, <i>Caria and Crete in Antiquity. Cultural Interaction between Anatolia and the Aegean</i> , Cambridge 2017: Ch. 5: 'Inscribing History at Magnesia-on-the-Maeander; Civic Engagement with the Past', 169–188.
CEG 2	Voir P.A. Hansen.
Curty 1995	O. Curty, <i>Les parentés légendaires entre cités grecques</i> , Genève 1995.
DGEsp	F. R. Adrados (dir.), <i>Diccionario Griego-Español</i> , Madrid 2003–.
Dobias-Lalou 2011	C. Dobias-Lalou, in <i>Chronique d'étymologie grecque</i> n° 13, <i>Revue de Philologie</i> 85, 2011, 352 s. v. <i>κολοσσός</i> .
Ebert 1972	J. Ebert, <i>Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen</i> , Berlin 1972.
Fredrich 1908	C. Fredrich, <i>Das Rathaus von Milet. Milet I 2</i> , Berlin 1908.
Garnier 2006	R. Garnier, in <i>Chronique d'étymologie grecque</i> n° 11, <i>Revue de Philologie</i> 80, 2006, 355 s. v. <i>κολοφών</i> .
Gentili 1968	B. Gentili, <i>Epigramma ed elegia</i> , in: <i>Les entretiens sur l'Antiquité classique XIV. L'épigramme grecque</i> , 1968, 37–90.
Günther 2017	W. Günther, <i>Inschriften von Milet. VI, 4. Eine Prosopographie</i> , Berlin – New York 2017.
Hall 1997	J. M. Hall, <i>Ethnic Identity in Greek Antiquity</i> , Cambridge 1997.
Hallof 2021	Kl. Hallof, <i>Alte und neue Inschriften aus Olympia III. 6. Eine Bronzetafel aus Olympia mit dem Beschluss der τρισδικασταρες aus Pellene</i> , <i>Chiron</i> 51, 2021, 99–122.
Hallmannsecker 2022	M. Hallmannsecker, <i>Roman Ionia. Constructions of Cultural Identity in Western Asia Minor</i> , Cambridge 2022.
Hamon 2009	P. Hamon, in: <i>Bulletin épigraphique, Revue des études grecques</i> 122, 2009, p. 522, n° 424, sur van Bremen 2008.
Hamon 2012	P. Hamon, <i>Mander des juges dans la cité: notes sur l'organisation des missions judiciaires à l'époque hellénistique</i> , <i>Cahiers du centre Glotz</i> 23, 2012, 195–

¹¹³ Il est vrai que, de Callimaque, sont surtout conservés les *Hymnes*, de registre linguistique éminemment poétique puisqu'ils s'inspirent de devanciers comme les auteurs des *Hymnes homériques* et Pindare. Mais voir, par exemple, chez Cahen 1929, le chapitre consacré au vocabulaire, 483–536, notamment 498: «Callimaque a été un inventeur de mots».

- 222.
- Hansen 1989 P.A. Hansen, *Carmina epigraphica graeca saeculi IV A.Chr.N. (CEG 2)*, Berlin – New York 1989.
- Hansen – Nielsen 2004 M. H. Hansen – T. H. Nielsen, *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford 2004.
- Helly 2010 Br. Helly, in : *Bulletin épigraphique, Revue des études grecques* 123, 2010, p. 832–836, n° 522, sur Malay – Ricl.
- Hodot 1990 R. Hodot, *Le dialecte éolien d’Asie. La langue des inscriptions. VIIe s. a.IVe s. p.C.*, Paris 1990.
- Hodot 2016 R. Hodot, *Dialecte, koinè, latin... État des lieux*, in : *Savalli-Lestrade 2016*, 29–41.
- Holleaux 1938 M. Holleaux, *Etudes d’épigraphie et d’histoire grecques*, Paris 1938.
- Inventory Voir Hansen – Nielsen 2004.
- Kaltsas 2002 N. Kaltsas, *Sculpture in the National Archaeological Museum, Athens, Los Angeles, The J. Paul Getty Museum* 2002.
- Knäpper 2018 K. Knäpper, *Hieros kai asylos. Territoriale Asylie im Hellenismus in ihren historischen Kontext*, Stuttgart 2018 (*Historia Einzelschriften* 250).
- König 2010 J. König (ed.), *Greek athletics, Edinburgh readings on the ancient world*, Edinburgh 2010.
- Kraay – Mørkholm 1989 C.M. Kraay – O. Mørkholm, *Essays: Numismatic Studies in memory of C.M. Kraay – O. Mørkholm*, Louvain-la-Neuve 1989.
- Leschhorn 2009 W. Leschhorn, *Lexikon der Aufschriften auf griechischen Münzen*, Vienne 2009, 2 vol.
- LGPN A *Lexicon of Greek Personal Names*, Oxford 1987–
- LIMC VIII, 1 1996 *Lexicon iconographicum Mythologiae classicae*, VIII, 1, 1996, Suppl. Abilathersites.
- Ma 2013 J. Ma, *Statues and cities. Honorific Portraits and Civic Identity in the Hellenistic World*, Oxford 2013.
- Magnetto 2024 A. Magnetto, *Kyme, Seleuco, gli Etoli. Un nuovo documento da Kyme eolica e uno storico fra polis e corte*, *Chiron* 54, 2024, 199–229.
- Malay – Ricl 2009 H. Malay – M. Ricl, «Two Hellenistic Decrees from Aigai in Aiolis», *EA* 42, 2009 [2010], 39–60.
- Milet I 2 Voir Fredrich.
- Minon, IED 2007 S. Minon, *Les inscriptions éléennes dialectales (VI^e–II^e siècle avant J.–C.)*. Vol. 1: Textes; Vol. 2: Grammaire et vocabulaire institutionnel, Genève 2007.
- Minon 2021 S. Minon, *La langue de la sentence des trois juges de Pellana: une koina diplomatique achéenne faiblement éléésée*, *Chiron* 51, 2021, 123–166.
- Moretti 1957 L. Moretti, *Olympionikai. I vincitori negli antichi agoni Olimpici*, Roma 1957.
- Nicolas 2007 Chr. Nicolas, *Quel est le statut syntaxique de l’autonyme dans l’énoncé latin? L’exemple des tours X ab X*, in: C. Bodelot (dir.), *Énoncés asyntaxiques ou hors structure dans l’énoncé latin*, Clermont-Ferrand 2007, 93–106.
- Nouveau choix 1971 *Nouveau choix d’inscriptions grecques. Textes, traductions, commentaires*, par l’Institut Fernand Courby, Paris 1971.
- Papakonstantinou 2019 Z. Papakonstantinou, *Sport & Identity in Ancient Greece*, London 2019.
- Radet 1927 G. Radet, *L’Artémis d’Éphèse*, *Journal des savants* 1927, 14–22.
- Reinach 1894 Th. Reinach, *L’histoire grecque et la numismatique*, *Revue internationale de l’enseignement* 27, 1894, 122–140.
- Rigsby 1996 K. J. Rigsby, *Asyilia. Territorial inviolability in the Hellenistic world*, Berkeley – Los Angeles – London 1996.
- Robert, Op. Min. L. Robert, *Opera minora selecta I–VII*, Amsterdam 1969–1990.
- Robert 1959a L. Robert, *Les “Griechische Vers-Inschriften” de W. Peek*, *Gnomon* 1959, 1–

- 30 (Op. Min. III 1640–1669).
- Robert 1959b L. Robert, Les juges étrangers dans la cité grecque, Xenion, Festschrift für Pan. I. Zepos, 765–782, 1959 (Op. Min. V 137–154).
- Robert 1968 L. Robert, Les épigrammes satiriques de Lucillius sur les athlètes. Parodie et réalités, in: Les entretiens sur l'Antiquité classique XIV. L'épigramme grecque, 1968, 181–295 (Op. Min. VI 317–431).
- Robert 2007 L. Robert, Choix d'écrits, éd. D. Rousset, coll. Ph. Gauthier et I. Savalli-Lestrade, Paris, 2007.
- Rubinstein 2004 L. Rubinstein, 'Kyme' and 'Magnesia' in M. H. Hansen – T. H. Nielsen (eds), respect. n° 817, p. 1043–1045 et n° 852, p. 1081–1082.
- Saïd et al. 1997 S. Saïd – M. Trédé – A. Le Boulluec, Histoire de la littérature grecque, Paris 1997.
- Sakellariou 1998 M. Sakellariou, La migration grecque en Ionie, Athènes 1958, rééd. 2008.
- Santini 2020 F. Santini, New light on Artemis' epiphany. The I.Magnesia 65a+75 and 65b+76 dilemma revisited, ASNP 12.1, 2020, 61-100.
- Savalli-Lestrade 2016 I. Savalli-Lestrade, L'Éolide comme espace régional et construction culturelle, Topoi Suppl. 14, 2016.
- Savalli-Lestrade 2019 I. Savalli-Lestrade, in Bulletin épigraphique, Revue des études grecques 132 2019, p. 588, notice n° 445 ('Origines de Magnésie du Méandre') sur l'ouvrage de Carless Unwin.
- Savalli-Lestrade 2020 I. Savalli-Lestrade, in Bulletin épigraphique, Revue des études grecques 133, 2020, p. 499–501, notice n° 88, sur l'ouvrage de K. Knäpper.
- Schultz 1975 S. Schultz, Die Munzprägung von Magnesia am Mäander in der römischen Kaiserzeit, Olms 1975.
- Slater – Summa 2006 W.J. Slater – D. Summa, Crowns at Magnesia, GRBS 46, 2006, 275–299.
- Sosin 2009 J.D. Sosin, Magnesian inviolability, Transactions of the American Philological Association 139, 2009, 369–410.
- Strasser 2021 J.-Y. Strasser, Mémoires de champions. Corpus des palmarès d'Octavien à Valentinien I^{er}, Paris 2021.
- Thonemann 2007 P. Thonemann, Magnesia and the Greeks of Asia, GRBS 47, 2007, 151–160.
- Trümpy 1997 C. Trümpy, Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen, Heidelberg 1997.
- Tziafalias – Helly 2004 A. Tziafalias – Br. Helly, Deux décrets inédits de Larissa, BCH 2004, 377–420.
- Van Bremen 2008 R. van Bremen, The date and context of the Kymaian decrees for Archippe (SEG 33, 1035–1041), REA 110, 2008, 357–382.
- Van Nijf 2010 O. Van Nijf, Athletics, Festivals and Greek Identity in the Roman East, in: J. König (ed.), Greek athletics, Edinburgh readings on the ancient world, Edinburgh 2010, 175–197.
- Wilamowitz-Moellendorf 1895 U. v. Wilamowitz-Moellendorf, Die Herkunft der Magneten am Maeander, Hermes 30, 1895 = Kleine Schriften V 1, Berlin 1937.

«Between Two Colossal Statues»: Aiolian Kyme Honours Mikythos of Magnesia

ABSTRACT: Kymè of Aeolis offered the Magnete Mikythos the double honour of the statue and the epigram that subtly revealed the reasons for it: the origin of the decision, the justice rendered with efficiency probably in the other city, as well as the recognized excellence of his house, especially of the maternal line: he undoubtedly shared with them the athletic prowess in the race that had earned his uncles the honour of large statues depicting them with the hoplite shield. The monumental group they formed, those of the uncles flanking that of Mikythos on either side, further enhanced his glory.

KEYWORDS: Ethnicity; legendary parents; honorary representation; foreign judge; athletes; hoplite race.

«İki Devasa Heykel Arasında»: Aiolia Kenti Kyme Magnesialı Mikythos'u Onurlandırıyor

Öz: Kymelie MÖ 200 civarında Menderes Magnesiası'nda Artemis Kutsal Alanı'nda Magnesialı Mikythos için sundukları heykel ve epigramdan oluşan çifte onurlandırmada bunun nedenlerini de ustalıkla açıklıyorlar. Mikythos olasılıkla onurlandırıldığı kentte yabancı yargıç olarak görevini adalet duygusu ile yerine getirmiştir. Kendisi ayrıca seçkin bir soyun ferdidir. İki dayısı da onurlarına dikilen büyük heykellerle atletik başarılarından dolayı ellerinde kalkan taşıyan yarışmacı olarak tasvir edilmişlerdir. İki dayısının heykellerinin arasına dikilen görece mütevazı Mikythos'un heykeli bu anıtsal grubun ihtişamını daha da artırıyordu.

ANAHTAR SÖZCÜKLER: Ethnisite; efsanevi atalar; orursal temsil; yabancı yargıç; atlet; *hoplites* yarışı.

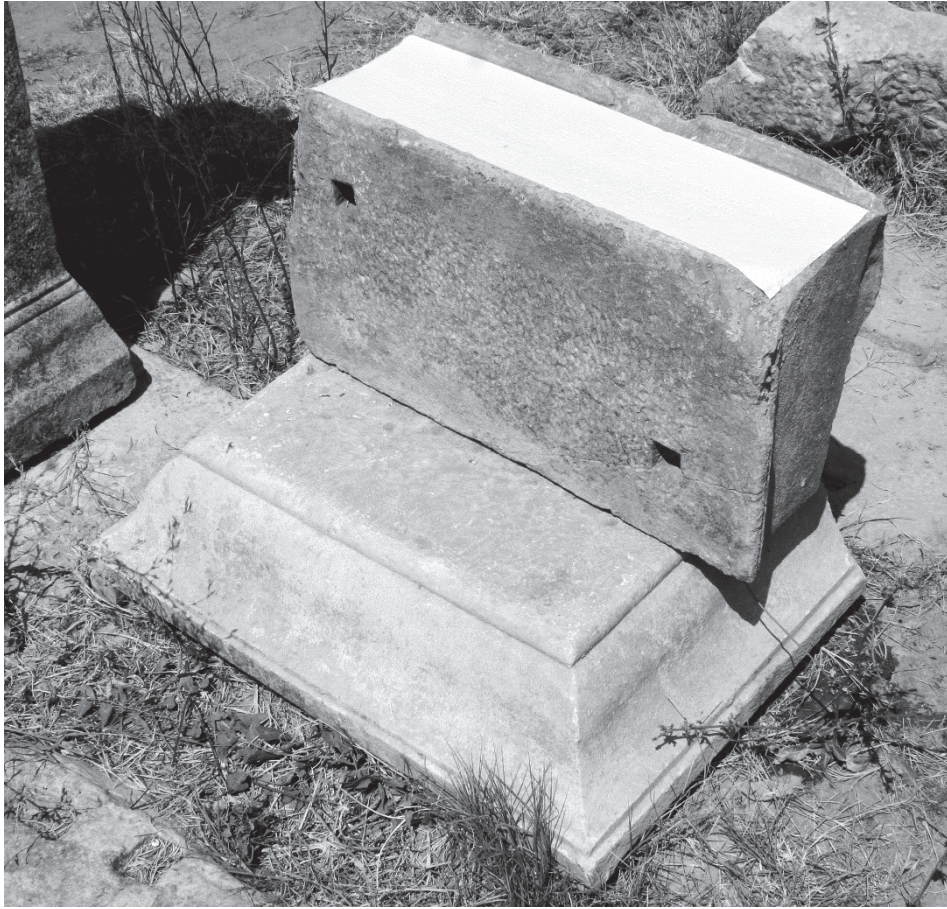


Fig. 3: Lit de pose (© D. Rousset 2022)



Fig. 4: Face supérieure du bloc (© D. Rousset 2022)



Fig. 5: La base mise au jour (© Archives des fouilles de Magnésie)



Fig. 6: Localisation de la base à l'intérieur du *temenos* (© Archives des fouilles de Magnésie)